



Unité eau et assainissement RAPPORT ANNUEL

Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Eau potable, Assainissement Collectif et Non Collectif EXERCICE 2022

Août 2022

SOMMAIRE

1.	EDITO	3
2.	UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT - ARCHE AGGLO.....	4
2.1	2022 en Synthèse.....	4
2.2	Gestion du « Petit Cycle de l'Eau »	5
2.3	Gouvernance des compétences Eau potable et Assainissement sur le territoire ARCHE Agglo.....	6
2.3.1	EAU POTABLE.....	6
2.3.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	7
2.3.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	7
2.4	Modes de gestion	8
2.4.1	EAU POTABLE.....	8
2.4.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9
2.4.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	9
3.	LES INSTANCES ET LA GOUVERNANCE.....	10
3.1	Régies dotées de la seule autonomie financière.....	10
3.2	La Commission Eau & Assainissement	11
3.3	Le Conseil d'Agglo.....	11
4.	ORGANISATION DE L'UNITE EAU & ASSAINISSEMENT	12
4.1	Administratif et relation aux usagers.....	12
4.2	Gestion patrimoniale	12
4.3	Exploitation.....	12
5.	UNITE EAU & ASSAINISSEMENT : RAPPORT D'ACTIVITE 2022.....	13
5.1	2022, les points marquants.....	13
5.1.1	VALIDATION DE LA POLITIQUE D'HARMONISATION TARIFAIRE	13
5.1.2	SECHERESSE ETE 2022.....	14
5.2	Moyens humains et matériels.....	16
5.2.1	EFFECTIFS EN PERSONNEL	16
5.2.2	MOYENS MATERIELS.....	16
5.3	Instruction des demandes d'urbanisme	17
5.4	Cartographie informatique des plans de réseaux	17
5.5	Travaux de branchements	19
5.6	Facturation des redevances	19
5.7	Relation aux usagers.....	19
5.7.1	APPELS TELEPHONIQUES	19
5.7.2	MUTATIONS D'ABONNEMENTS EAU POTABLE.....	20
5.7.3	LES RECLAMATIONS CLIENTS	20
5.8	Service Assainissement collectif – Communes en Régie.....	21
5.8.1	NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE	21
5.8.2	INTERVENTIONS EN ASTREINTE.....	21
5.8.3	INTERVENTIONS EN CURAGE.....	22
5.8.4	INTERVENTIONS EN CHANTIER.....	22
5.8.5	ENTRETIEN POSTES DE RELEVAGE ET STATIONS D'EPURATION	22
5.8.6	BILANS D'AUTOSURVEILLANCE	22
5.8.7	CAS DES STATIONS D'EPURATION DE CAPACITE > 2000 EQUIVALENTS HABITANTS.....	23
5.9	Service Assainissement collectif – Cas des communes en DSP.....	28
5.10	Service Eau potable – Communes en Régie	29
5.10.1	NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE.....	29
5.10.2	PRODUCTION D'EAU POTABLE	29
5.10.3	VOLUMES D'EAU ACHETES EN GROS	30
5.10.4	VOLUMES COMPTABILISES ET VENDUS.....	30
5.10.5	VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES	30
5.10.6	CALCUL DES PERTES ET DES RENDEMENTS DES RESEAUX	31
5.10.7	QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....	32
5.10.8	INTERVENTIONS EN ASTREINTE.....	32
5.10.9	RELEVES DE COMPTEURS.....	33
5.10.10	INTERVENTIONS EN CHANTIER	33
5.10.11	INTERVENTIONS COURANTES EAU POTABLE	33

5.11	Service Eau potable – Cas des Communes en DSP	33
5.12	Suivi de l'activité SPANC	33
6.	ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS : EXERCICE 2022.....	36
6.1	Montage des budgets.....	36
6.2	Présentation des budgets et des résultats du compte administratif	36
6.2.1	EAU POTABLE REGIE INTERCOMMUNALE.....	36
6.2.2	EAU POTABLE AUTORITE DE GESTION (PERIMETRE EN DSP)	36
6.2.3	ASSAINISSEMENT REGIE INTERCOMMUNALE	36
6.2.4	ASSAINISSEMENT AUTORITE DE GESTION (PERIMETRE EN DSP).....	36
6.2.5	SPANC.....	37
6.2.6	FUSION DES BUDGETS	37
6.3	Epargne brute annuelle par budget.....	37
6.3.1	SERVICE EAU POTABLE	37
6.3.2	SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	37
6.3.3	SERVICE SPANC	37
6.4	Etat de la dette par budget	38
6.4.1	SERVICE EAU POTABLE	38
6.4.2	SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	38
6.4.3	SERVICE SPANC	38
6.5	Montant des impayés	39
6.6	Investissements réalisés en 2022	39
6.6.1	SERVICE EAU POTABLE	39
6.6.2	SERVICE ASSAINISSEMENT	40
7.	PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2022.....	41
7.1	Harmonisation tarifaire.....	41
7.2	Vote des tarifs appliqués 2022.....	41
7.3	Calcul de l'Indicateur « Prix TTC au m ³ »	41
7.3.1	EAU POTABLE.....	41
7.3.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	42
7.3.3	SPANC.....	43
8.	LES ENJEUX POUR 2023	44
9.	ANNEXES.....	45
9.1	Annexe 1 : Organigramme de l'Unité Eau et Assainissement	45
9.2	Annexe 2 : Liste des Délibérations et Décisions 2022 Unité Eau & Assainissement	45
9.3	Annexe 3 : Liste des ouvrages à exploiter en regie	45
9.4	Annexe 4 : Tarifs 2022 & 2022 eau potable.....	45
9.5	Annexe 5 : Tarifs 2022 & 2022 Assainissement collectif	45
9.6	Annexe 6 : Tarifs 2022 SPANC	45

1. EDITO

2022 restera une année marquée par une sécheresse historique avec une prise de conscience forte de l'impact du réchauffement climatique sur la ressource en eau.

L'eau « ressource stratégique » est un axe d'actions pour l'Unité Eau et Assainissement d'ARCHE Agglo.

C'est dans ce contexte que nous avons le plaisir de vous présenter **le rapport d'activité 2022 de l'Unité Eau & Assainissement d'ARCHE Agglo**.

ARCHE Agglo est compétente en matière d'Eau Potable¹, Assainissement collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines depuis le 01/01/2020.

Le service est maintenant organisé et structuré pour assurer ses missions de distribution d'eau potable et de collecte et traitement des eaux usées.

Ce R.P.Q.S. 2022 présente les chiffres clés de l'activité 2022 de l'Unité Eau et Assainissement, en décrivant :

- La gouvernance et l'organisation du service,
- les données d'exploitation des infrastructures, avec en particulier la quantification des interventions menées par les agents en régie,
- les données financières (budgets, prix de l'eau, investissements réalisés...).

Les principaux indicateurs réglementaires sont ainsi présentés pour l'exercice 2022.

2022 est l'année où ARCHE Agglo a acté une feuille de route pour l'harmonisation tarifaire de l'eau et l'assainissement, répondant ainsi à l'obligation réglementaire d'avoir un tarif unique pour un même service d'eau ou d'assainissement. Ce rapport vous présente les orientations validées par le Conseil d'Agglo.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Le service reste à votre disposition pour toute question.

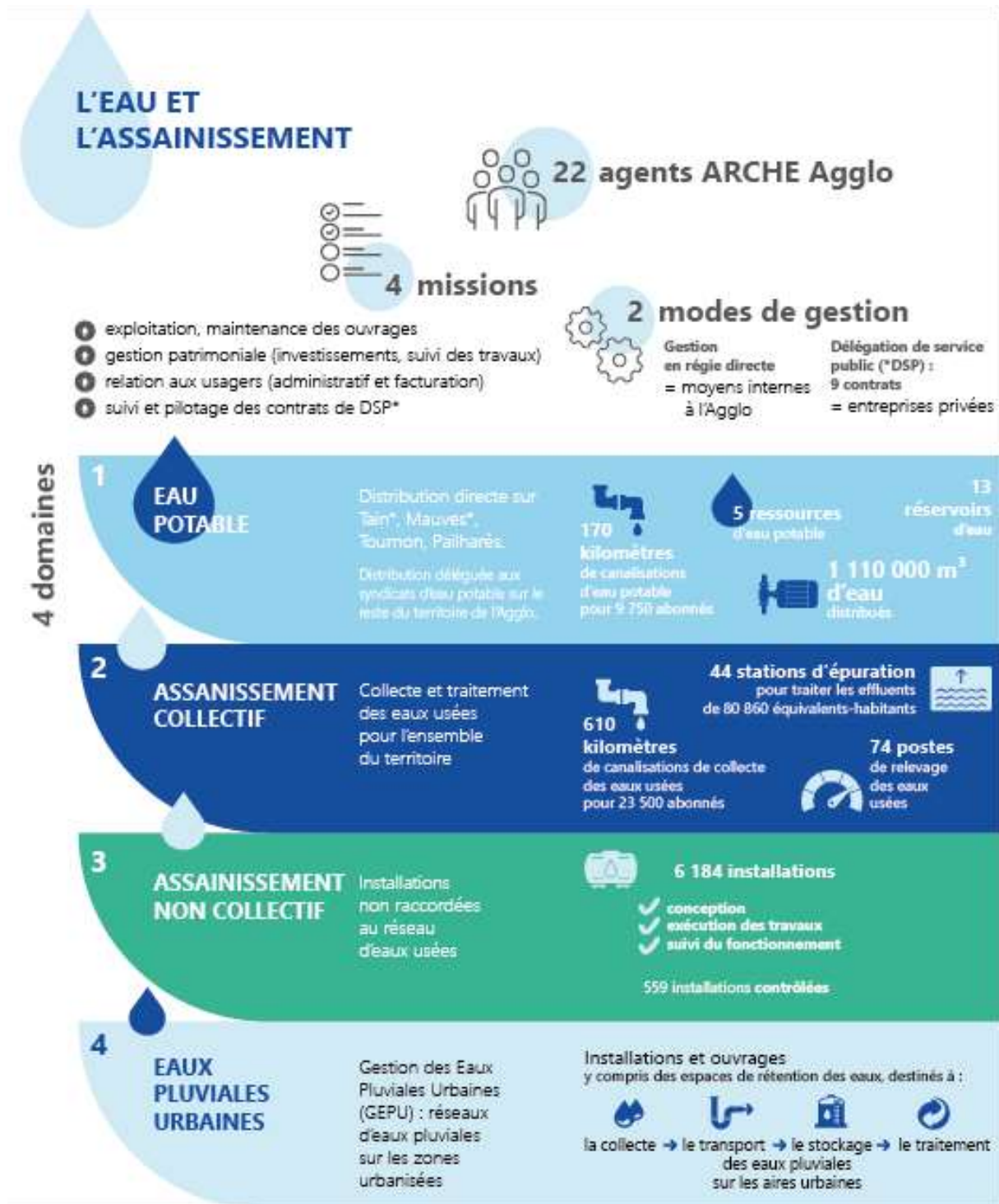
Frédéric SAUSSET,
Président ARCHE Agglo

Pascal CLAUDEL,
Vice-Président en charge
de l'eau et de l'assainissement

¹ Pour 4 communes (Mauves, Pailharès, Tain, Tournon)

2. UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT - ARCHE AGGLO

2.1 2022 EN SYNTHESE



2.2 GESTION DU « PETIT CYCLE DE L'EAU »

La gestion de l'eau et de l'assainissement, compétence historique des communes, a fait l'objet d'une évolution marquée avec l'adoption de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe), puis en 2018 avec l'adoption de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement **aux Communautés d'agglomération à l'échéance du 1^{er} janvier 2020** et aux Communautés de communes à l'échéance 2026.

ARCHE Agglo s'est structuré pour créer et organiser un service « Petit cycle de l'eau » avec une mutualisation des moyens pour assurer les compétences transférées sur le territoire :

- **Eau potable,**
- **Assainissement collectif,**
- **Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC),**
- **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) ».**

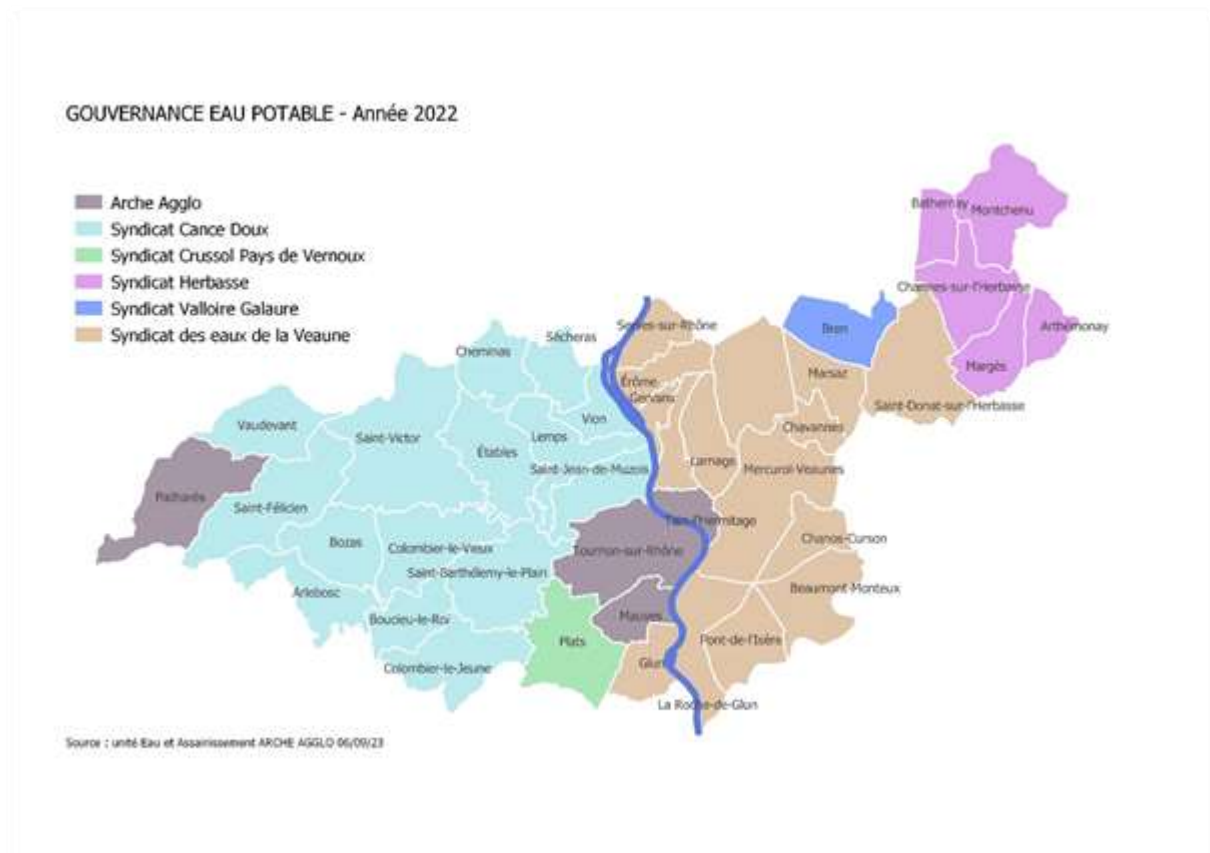
5



2020, c'est la genèse de l'Unité Eau et Assainissement d'ARCHE Agglo.

2.3 GOUVERNANCE DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE ARCHE AGGLO

2.3.1 EAU POTABLE



Le Conseil d'Agglo a acté le maintien des syndicats d'eau potable pour lesquels le transfert de compétence n'imposait pas leur dissolution (syndicats dont le territoire est sur plus de 2 EPCI-FP).

Les élus de ces syndicats d'eau potable sont dès lors désignés par le Conseil d'Agglomération d'ARCHE Agglo.

2.3.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

GOUVERNANCE ASSAINISSEMENT - Année 2022



Source : Unité Eau et Assainissement ARCHE AGGLO 06/09/2023

Le Conseil d'Agglo a validé le maintien de 3 syndicats intracommunautaires avec une compétence partielle :

- Deux Syndicats intra dédiés au traitement des eaux usées ont souhaité bénéficier d'une convention de délégation. ARCHE Agglo a délibéré favorablement en ce sens (délib. 2020-439 du 23/09/2020).
- Le Syndicat des Eaux de la Veaune, maintenu pour la compétence Eau potable, conserve de facto la compétence partielle qu'il exercerait historiquement pour l'assainissement collectif des Communes de Pont de l'Isère, La Roche de Glun et Glun (pour le transfert et le traitement des eaux usées).

2.3.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC assure le contrôle des installations neuves et existantes sur l'ensemble du territoire d'ARCHE Agglo.

2.4.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT - Année 2022



Source : [site Eau et Environnement ARCHE, NG410 06/09/2023](https://www.insee.fr/fr/statistiques/1511044?geo=FRANCE-1&geo2=FRANCE-2&geo3=FRANCE-3&geo4=FRANCE-4&geo5=FRANCE-5&geo6=FRANCE-6&geo7=FRANCE-7&geo8=FRANCE-8&geo9=FRANCE-9&geo10=FRANCE-10&geo11=FRANCE-11&geo12=FRANCE-12&geo13=FRANCE-13&geo14=FRANCE-14&geo15=FRANCE-15&geo16=FRANCE-16&geo17=FRANCE-17&geo18=FRANCE-18&geo19=FRANCE-19&geo20=FRANCE-20&geo21=FRANCE-21&geo22=FRANCE-22&geo23=FRANCE-23&geo24=FRANCE-24&geo25=FRANCE-25&geo26=FRANCE-26&geo27=FRANCE-27&geo28=FRANCE-28&geo29=FRANCE-29&geo30=FRANCE-30&geo31=FRANCE-31&geo32=FRANCE-32&geo33=FRANCE-33&geo34=FRANCE-34&geo35=FRANCE-35&geo36=FRANCE-36&geo37=FRANCE-37&geo38=FRANCE-38&geo39=FRANCE-39&geo40=FRANCE-40&geo41=FRANCE-41&geo42=FRANCE-42&geo43=FRANCE-43&geo44=FRANCE-44&geo45=FRANCE-45&geo46=FRANCE-46&geo47=FRANCE-47&geo48=FRANCE-48&geo49=FRANCE-49&geo50=FRANCE-50&geo51=FRANCE-51&geo52=FRANCE-52&geo53=FRANCE-53&geo54=FRANCE-54&geo55=FRANCE-55&geo56=FRANCE-56&geo57=FRANCE-57&geo58=FRANCE-58&geo59=FRANCE-59&geo60=FRANCE-60&geo61=FRANCE-61&geo62=FRANCE-62&geo63=FRANCE-63&geo64=FRANCE-64&geo65=FRANCE-65&geo66=FRANCE-66&geo67=FRANCE-67&geo68=FRANCE-68&geo69=FRANCE-69&geo70=FRANCE-70&geo71=FRANCE-71&geo72=FRANCE-72&geo73=FRANCE-73&geo74=FRANCE-74&geo75=FRANCE-75&geo76=FRANCE-76&geo77=FRANCE-77&geo78=FRANCE-78&geo79=FRANCE-79&geo80=FRANCE-80&geo81=FRANCE-81&geo82=FRANCE-82&geo83=FRANCE-83&geo84=FRANCE-84&geo85=FRANCE-85&geo86=FRANCE-86&geo87=FRANCE-87&geo88=FRANCE-88&geo89=FRANCE-89&geo90=FRANCE-90&geo91=FRANCE-91&geo92=FRANCE-92&geo93=FRANCE-93&geo94=FRANCE-94&geo95=FRANCE-95&geo96=FRANCE-96&geo97=FRANCE-97&geo98=FRANCE-98&geo99=FRANCE-99&geo100=FRANCE-100)

2.4.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du SPANC d'ARCHE Agglo sont assurées intégralement en régie, par des agents de l'Unité Eau et Assainissement.

3. LES INSTANCES ET LA GOUVERNANCE

3.1 REGIES DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE

ARCHE Agglo a créé deux régies intercommunales dotées de la seule autonomie financière, l'une pour l'eau potable, l'autre pour l'assainissement collectif. Elles concernent l'exploitation des réseaux et ouvrages gérés en direct par la collectivité.

Les statuts de la régie fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation.

Pour des raisons pratiques, ARCHE Agglo a désigné un Conseil d'exploitation identique pour les 2 régies intercommunales (eau potable et assainissement).

10

MEMBRES DES CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES EAU ET ASSAINISSEMENT EN 2022 :

- ✚ **Pascal Claudel**, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement et Président du Conseil d'exploitation des Régies,
- ✚ **Pascal Seignover**, Conseiller d'Agglo et Vice-Président du Conseil d'exploitation des Régies,
- ✚ **Frédéric Sausset**, Président du Conseil d'Agglo,
- ✚ **Jacques Pochon**, Conseiller d'Agglo,
- ✚ **Emmanuel Caillet** (élu à Pailharès),
- ✚ **Gilbert Mounier-Vehier** (élu à Saint-Donat),
- ✚ **Alain Chosson**, représentant de la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie).

Le conseil d'exploitation est décisionnaire sur un certain nombre de questions (selon les statuts) et est obligatoirement consulté par l'exécutif « sur toutes les questions d'ordre général » intéressant le fonctionnement de la régie que l'assemblée délibérante ou l'exécutif ont à traiter.

Il peut procéder à toute mesure d'investigation et de contrôle.

ACTIVITE DES CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES EN 2022 :

- ✚ **Deux rencontres du Conseil d'exploitation des Régies** : 28 mars 2022 et 04 octobre 2022

✚ Sujets traités :

- ✚ Approbation des résultats de l'exercice 2021,
- ✚ Approbation de la fusion des budgets Régie et Délégation de Services Publics (DSP),
- ✚ Vote des budgets 2022 Régie Eau potable et Régie Assainissement,
- ✚ Présentation du R.P.Q.S. 2021,
- ✚ Validation de la politique d'harmonisation tarifaire,
- ✚ Fixation des tarifs 2023 pour l'eau potable et l'assainissement,
- ✚ Affaires diverses.

3.2 LA COMMISSION EAU & ASSAINISSEMENT

Cette instance informelle d'élus désignés par les communes est amenée à travailler sur les sujets de fond visant à définir des orientations qui seront proposées au Conseil d'exploitation des régies, puis au Conseil d'Agglomération.

COMPOSITION DE LA COMMISSION EAU & ASSAINISSEMENT :

- ✚ Elle est dirigée par le Vice-Président en charge de l'eau et l'assainissement, Mr Pascal Claudel,
- ✚ Elle est composée de 34 membres, dont 10 issus du Conseil d'agglomération.

ACTIVITE DE LA COMMISSION EAU & ASSAINISSEMENT EN 2022 :

- ✚ **Trois rencontres de la Commission** : 03 mai 2022, 24 mai 2022 et 12 septembre 2022.

11

✚ Sujets traités :

- ✚ Approbation des résultats de l'exercice 2021,
- ✚ Approbation de la fusion des budgets Régie et Délégation de Services Publics (DSP),
- ✚ Vote des budgets 2022 Régie Eau potable et Régie Assainissement,
- ✚ Présentation du R.P.Q.S. 2021,
- ✚ Réflexion sur les missions à conduire dans le cadre de la compétence GEPU,
- ✚ Validation de la politique d'harmonisation tarifaire,
- ✚ Réflexion sur la tarification sociale,
- ✚ Fixation des tarifs 2023 pour l'eau potable et l'assainissement,

3.3 LE CONSEIL D'AGGLO

Le Conseil d'Agglo peut déléguer aux Conseils d'Exploitation des régies un certain nombre de décisions, sauf celles qui lui sont obligatoirement attribuées dans les textes :

- ✚ Vote du budget
- ✚ Approbation des tarifs
- ✚ Approbation des règlements de service
- ✚ Désignation du directeur des régies
- ✚ Passation des marchés publics

ACTIVITE DU CONSEIL D'AGGLO EN 2022 :

- ✚ 54 Délibérations ou Décisions relatives à l'Eau & l'Assainissement : cf. liste en annexe 2

4. ORGANISATION DE L'UNITE EAU & ASSAINISSEMENT

L'Unité Eau & Assainissement a été créée au sein d'ARCHE Agglo pour répondre aux besoins du service et satisfaire le transfert des compétences au 1^{er} janvier 2020.

Elle est composée en trois services opérationnels :

- ✚ Service « Administratif et relation aux usagers » : suivi de la facturation, relation Compta et Trésor Public, question des usagers, facturation PFAC...
- ✚ Service « Gestion du patrimoine » : programmation des investissements, suivi des études, Urbanisme et demandes de branchements, cartographie des réseaux...
- ✚ Service « Exploitation » : entretien et exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement, SPANC, rapports d'activité, relation avec des services de police de l'eau et le SATESE...

Il faut rajouter à cela le suivi opérationnel des contrats de Délégation de Service Public.

Cf. ORGANIGRAMME EN ANNEXE 1.

12

4.1 ADMINISTRATIF ET RELATION AUX USAGERS

Ce service assure :

- ✓ L'administratif de l'Unité Eau & Assainissement,
- ✓ Le suivi des diverses demandes des usagers,
- ✓ La facturation et le suivi de l'encaissement,
- ✓ Les relations avec les services du Trésor public,
- ✓ Les relations avec les services de l'Agence de l'eau (déclarations et redevances).

4.2 GESTION PATRIMONIALE

Ce service assure :

- ✓ L'instruction des demandes d'urbanisme et envoi d'un dossier de demande de travaux de raccordement à l'utilisateur qui vient d'obtenir son PC,
- ✓ La demande de devis aux entreprises pour les travaux de branchement + le suivi des travaux,
- ✓ La systématisation des contrôles de branchements + suivi de la facturation des PFAC,
- ✓ La cartographie des réseaux sur logiciel SIG,
- ✓ L'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI),
- ✓ Le suivi des études et des travaux (suivi technique, administratif et financier),
- ✓ La recherche et les demandes de subventions,
- ✓ La préparation des informations relatives aux rapports d'activité ; au renseignement de la base de données SISPEA (indicateurs de suivi).

4.3 EXPLOITATION

Ce service assure :

- ✓ L'organisation et la planification des tâches d'exploitation courantes (tournées hebdomadaires sur PR, STEP + ouvrages eau potable),
- ✓ La planification des tâches de maintenance approfondie (faucardage, curages préventifs, contrôle pompes ...),
- ✓ Le suivi des problèmes particuliers (curage des boues, dysfonctionnement...),
- ✓ Un service d'astreinte,
- ✓ Le suivi des cahiers de vie ou manuels Autosurveillance,
- ✓ Les relations avec le SATESE et les services de police de l'eau.

5. UNITE EAU & ASSAINISSEMENT : RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Ce chapitre présente principalement l'activité de l'Unité Eau et Assainissement sur le territoire en régie.

En effet, pour le territoire concerné par un contrat de Délégation de Service Public, ces activités sont assurées par le délégataire qui rend compte de son activité par un Rapport Annuel du Délégataire. Une synthèse des rapports annuels des délégataires, reprenant les principaux indicateurs de performance est présentée au § 5.9 (Assainissement) et 5.11 (Eau potable).

5.1 2022, LES POINTS MARQUANTS

5.1.1 VALIDATION DE LA POLITIQUE D'HARMONISATION TARIFAIRE

Du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public découle l'obligation d'harmonisation tarifaire pour tous les usagers d'un même service d'eau ou d'assainissement.

La tolérance d'une différenciation de tarifs est acceptée puisqu'il s'agit de la conséquence d'une Loi, mais l'EPCI-FP doit décider d'une politique d'harmonisation à conduire dans un délai raisonnable.

ARCHE Agglo s'est investi sur ce dossier en constituant un groupe de travail d'élus (5 rencontres depuis 2021) qui a présenté à la Commission Eau et Assainissement les hypothèses de travail et les orientations proposées.

ARCHE Agglo a eu l'appui du Cabinet d'études COGITE qui a établi et proposé un outil de simulation financière fixant une prospective sur une quinzaine d'année.

Situation des tarifs à la date du transfert de compétences (2020)

En assainissement, les tarifs étaient caractérisés par de très forts écarts de prix allant de 0,77 €TTC/m³ et à 2,70 €TTC/m³ (facteur 3,5).

- 17 tarifs ne respectaient pas l'obligation réglementaire d'avoir une part fixe < 30 % de la facture totale pour 120 m³,
- 11 communes n'appliquaient pas de part fixe dans la facturation de l'assainissement,
- Deux communes n'avaient pas de part fixe mais appliquaient un montant minimal de facture,
- Deux communes appliquaient des plafonds de facturation (à partir d'un certain seuil).
- 11 tarifs communaux n'atteignaient pas le seuil de 1 €HT/m³ fixé par l'Agence de l'eau pour bénéficier des subventions ou des primes épuration.

TARIFS ASSAINISSEMENT : MOYENNE ARITHMETIQUE DES TARIFS COMMUNAUX (POUR UNE FACTURE 120 M³ TOUTES REDEVANCES ET TAXES COMPRISES) :

Assainissement Régie et DSP	1,52 €TTC/m ³
Régie Assainissement	1,47 €TTC/m ³
DSP Assainissement	1,81 €TTC/m ³

Les tarifs d'eau potable étaient plus cohérents entre eux (seulement 4 tarifs issus des communes).

TARIFS EAU POTABLE : MOYENNE ARITHMETIQUE DES TARIFS COMMUNAUX (POUR UNE FACTURE 120 M³ TOUTES REDEVANCES ET TAXES COMPRISES) :

Eau potable Régie et DSP	1,68 €TTC/m ³
Régie Eau potable (Tournon et Pailhares)	1,99 €TTC/m ³
DSP Eau potable (Tain et Mauves)	1,38 €TTC/m ³

Projet d'harmonisation tarifaire à l'échelle du territoire d'ARCHE Agglo

Différentes hypothèses et scénarii ont été travaillés par les élus et discutés en Commission.

Le Conseil d'Agglo a retenu les orientations suivantes votées par délibérations n°721 A et 721 B en date du 16 novembre 2022 :

Début de l'harmonisation tarifaire en 2023 pour une durée de 10 ans, soit **un tarif unique pour tous au 1^{er} janvier 2032**.

Chaque territoire communal aura un rythme linéaire constant sur la période des 10 ans d'harmonisation pour arriver tous en même temps au point de convergence des tarifs (2032).

Dès 2023, chaque tarif serait harmonisé pour que sa Part fixe (abonnement) représente 30 % du montant « ARCHE Agglo » pour une consommation de 120 m³.

HARMONISATION TARIFAIRE VALIDÉE EN 2022 :

✚ **ASSAINISSEMENT** : Proposition d'un **tarif cible harmonisé à 2,35 €TTC/m³** pour une facture 120 m³ à échéance 2032, soit une facture 120 m³ de 282 €TTC pour l'année.

✚ **EAU POTABLE** : Proposition d'un **tarif cible harmonisé à 2,00 €TTC/m³** pour une facture 120 m³ à échéance 2032, soit une facture 120 m³ de 240 €TTC pour l'année.

Proposition d'appliquer ces tarifs cibles quel que soit le mode de gestion (Régie ou DSP) dans la mesure où les budgets Régie et DSP devraient fusionner dès 2023 (on mutualise les recettes et les dépenses à l'échelle du territoire). En conséquence, la part ARCHE Agglo (part collectivité) sera impactée en fonction des révisions de tarif appliquées par le délégataire.

5.1.2 SECHERESSE ETE 2022

8 des 10 années les plus chaudes depuis le début du XX^e siècle sont postérieures à 2010.

L'année 2022 est la plus chaude que la France métropolitaine ait jamais mesurée, loin devant 2020 qui détenait le record.

C'est une année marquée par une période de sécheresse d'une précocité, longévité et intensité exceptionnelle et par un déficit pluviométrique record de 25 %.

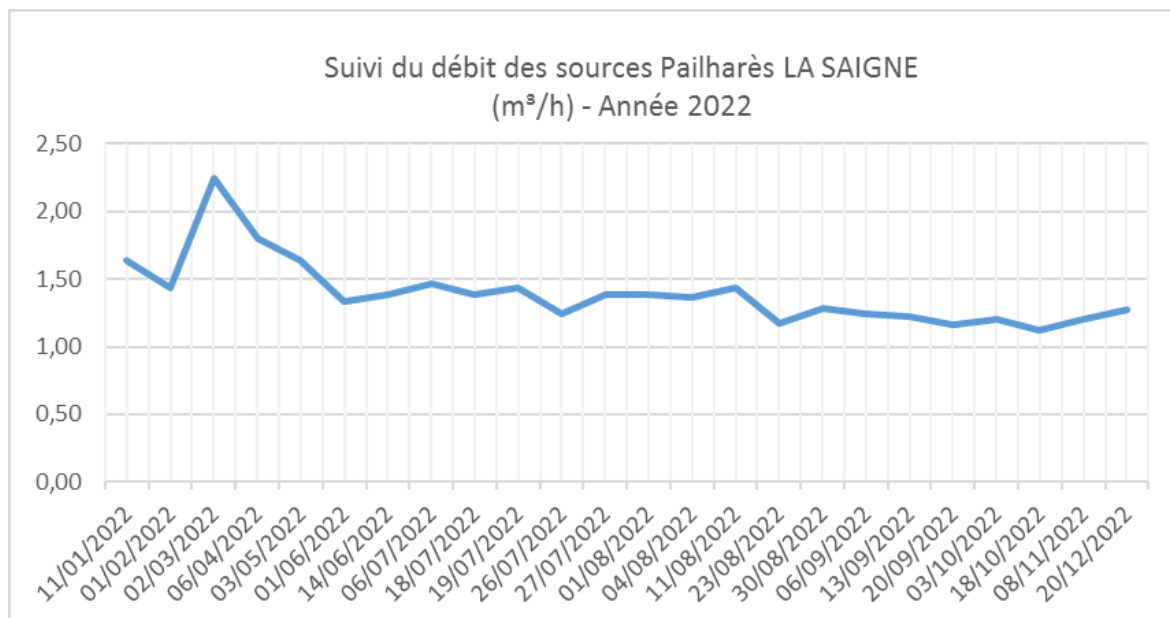
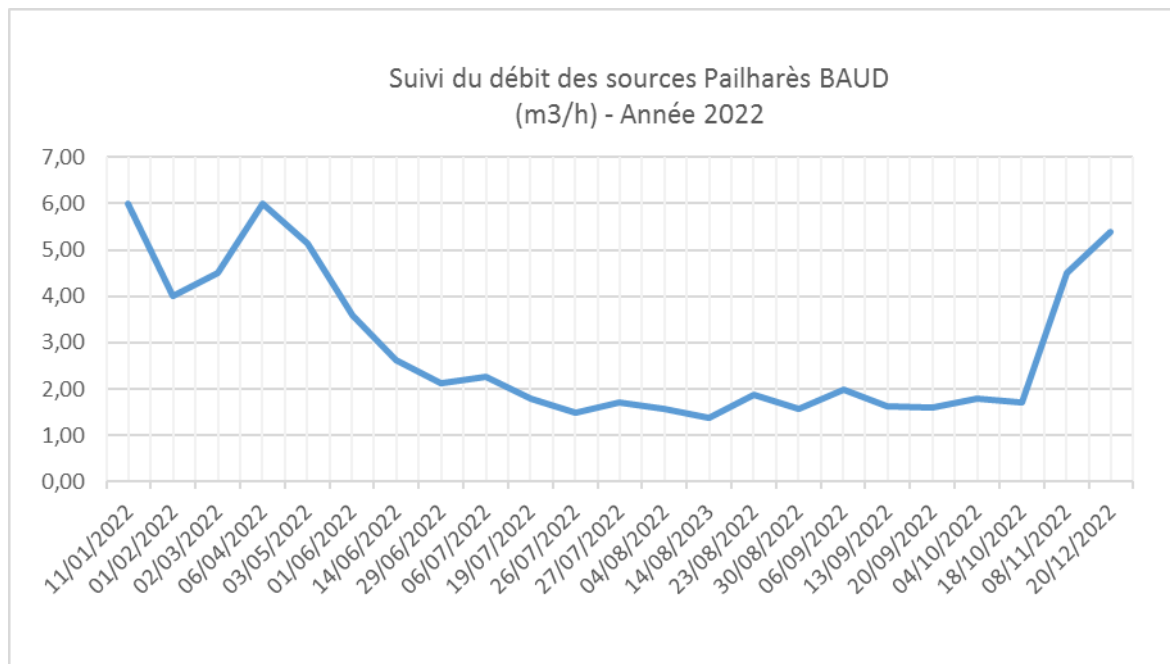
Ponctuée d'extrêmes climatiques, 2022 restera une année charnière marquant les esprits sur les conséquences du changement climatique en France.

L'unité Eau et Assainissement a dû intensifier les suivis des ressources et des consommations d'eau afin de s'assurer de l'adéquation « besoins en eau / ressource disponible ».

Sur Pailharès, les sources ont fait l'objet d'une mesure de débits hebdomadaires en période estivale, nous permettant de mieux connaître les variations et de les corréliser avec la pluviométrie.

ARCHE a également engagé des travaux de pose de compteurs et de niveaux de réservoirs rapatriés vers le superviseur de la régie, pour suivre au plus près les besoins en eau. Ces équipements permettent au service d'anticiper les situations critiques.

Un transport d'eau a été nécessaire en plein été vers le réservoir de Baud, suite à une fuite sur le réseau.



La source de Baud est très réactive aux situations hydriques avec un débit pouvant diminuer d'un facteur 3 sur l'année, nécessitant un suivi rigoureux l'été.

La source de Seigne varie de façon moins sensible mais reste sur un faible débit malgré les pluies de l'autonome 2022. Elle est plus critique sur le long terme.

Sur Tournon-sur-Rhône, le service a fait procéder à une inspection vidéo du puits pour connaître précisément l'état et les niveaux d'eau dans le puit.

Le puits de Tournon fait l'objet d'un suivi de niveau permanent, avec enregistrement sur le superviseur de la régie.

Des investissements sont engagés en vue d'améliorer les recherches de fuites : installation de prélocalisateurs (appareils de recherche de fuites) à poste fixe dans le centre-ville et pose de compteurs de sectorisation pour suivre les débits nocturnes.



16

5.2 MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

5.2.1 EFFECTIFS EN PERSONNEL

L'Unité Eau et Assainissement s'est appuyée durant l'exercice 2022 sur les effectifs suivants :

EN SYNTHESE DES EFFECTIFS 2022 :

✚ 22 personnes au 31/12/2022 sur l'Unité Eau & Assainissement (+ 1 poste en compta) – cf. annexe 1.

Pour rappel : effectif de 18 personnes au 31/12/2020 + 3 ETP dans les communes

Recrutement en 2022 d'un nouvel agent au Service « Gestion patrimoniale » => création d'un poste dédié au projet de renouvellement de la station d'épuration de Tain et mises aux normes du système d'assainissement.

Recrutement en 2022 de 3 agents en remplacement de postes suite à des départs :

- ✓ un agent technique recruté en janvier 2022 spécialisé en traitement et autosurveillance des eaux usées,
- ✓ un agent technique recruté en juillet 2022 pour le suivi des tournées d'exploitation (surveillance et entretiens courants),
- ✓ un agent technique recruté en novembre 2022 spécialisé en Travaux publics / Génie Civil.

5.2.2 MOYENS MATERIELS

Le service dispose du matériel d'exploitation courant et des logiciels techniques et de facturation.

Seuls les engins de terrassement sont loués (mini pelle ou tractopelle suivant les besoins).



Des bureaux à Tournon, Mauves et St Donat (à la station d'épuration),



Des ateliers à Tournon et St Donat.

5.3 INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

En lien avec les services du droit des sols, l'Unité Eau et Assainissement, consultée par les services ADS, indique le mode d'assainissement (collectif ou non collectif) et confirme la faisabilité du raccordement.

Après validation du PC, un dossier de demande de branchement et un guide méthodologique pour la création du branchement sont adressés au pétitionnaire.

ARCHE AGGLO renseigne une base de données et assure le suivi des branchements et de l'encaissement des PFAC.

EN SYNTHESE DES DOSSIERS D'URBANISME TRAITES EN 2022 :

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
 Instructions de PC en assainissement collectif (uniquement pour le territoire en régie),	181	213
 Instructions de PA en assainissement collectif (uniquement pour le territoire en régie),	11	14
 Instructions de PC en assainissement non collectif - SPANC (pour l'ensemble du territoire ARCHE)	46	42

17

5.4 CARTOGRAPHIE INFORMATIQUE DES PLANS DE RESEAUX

Dès le transfert des compétences Eau et Assainissement, ARCHE Agglo (Unité Eau et Assainissement) a engagé des démarches pour consolider la cartographie des réseaux, outil indispensable pour la gestion du service.

ACTIONS MENEES SUR L'EXERCICE 2022 :

-  Réalisation de 4 schémas directeurs d'assainissement avec cartographie des réseaux en classe A (précision 40 cm) : Etables, Colombier le Vieux, Colombier le Jeune, Chanos Curson
-  Réalisation d'1 schéma directeur d'eau potable avec cartographie des réseaux en classe A (précisions 40 cm) : Pailharès
-  Cartographie par levé GPS de réseaux pour compléter les secteurs sans plan.

Le tableau suivant présente, par commune, l'état d'avancement de la cartographie des réseaux.

A noter que lors des interventions du technicien « gestion patrimoniale » en charge de la cartographie des réseaux, nous constatons régulièrement des erreurs ou approximations sur les plans existants, ce qui nécessite une mobilisation conséquente pour les vérifications de terrain.

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE : INDICATEUR DE PERFORMANCE P 202.2B :

-  En 2022, l'indice pour le territoire en régie est de 55 points.

ETAT DE LA CARTOGRAPHIE DES RESEAUX EN 2022 :

Commune	Linéaire Réseau EU et Epl (km)	Plans sur QGIS	Etat donnée SIG	Précision
ARLEBOSC	2,722	Oui	complet	Variable
ARTHEMONAY	0,000	Non	Inexistant	
BATHERNAY	1,210	Oui	Incomplet	Classe C
BEAUMONT MONTEUX	11,638	Oui	Complet	Variable
BOUCIEU-LE-ROI	3,269	Oui	Complet	Non connue
BOZAS	1,100	Oui	Incomplet	Classe A
BREN	6,160	Oui	Complet	Non connue
CHANOS-CURSON	17,551	Oui	Complet	Variable
CHANTEMERLE LES BLES	8,995	Oui	Complet avec MAJ	Non connue
CHARMES SUR L HERBASSE	17,111	Oui	Complet avec MAJ	Non connue
CHAVANNES	5,295	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
CHEMINAS	1,016	Oui	Incomplet	Non connue
COLOMBIER LE VIEUX	9,000	Oui	Complet	Classe A
COLOMBIER-LE-JEUNE	8,664	Oui	Complet	Classe A
CROZES HERMITAGE	10,114	Oui	Complet	Non connue
EROME	10,209	Non	DSP	
ETABLES	21,166	Oui	Complet	Variable
GERVANS	13,190	Oui	Complet	Non connue
GLUN	6,474	Oui	Complet	Classe C
LA ROCHE DE GLUN	23,375	Oui	Complet	Non connue
LARNAGE	10,512	Oui	Complet	Non connue
LEMPES	7,067	Oui	Incomplet	Variable
MARGES	3,805	Oui	Complet avec MAJ	Non connue
MARSAZ	6,004	Oui	Complet	Classe A
MAUVES	15,815	Oui	Complet	Classe A
MERCUROL-VEAUNES	27,790	Oui	Complet	Variable
MONTCHENU	4,438	Oui	Complet	Classe A
PAILHARES	0,000	Non	Inexistant	
PLATS	7,700	Oui	DSP	
PONT DE L ISERE	31,200	Non	DSP	
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	5,542	Oui	Complet	Variable
SAINT-DONAT-SUR-L HERBASSE	33,762	Oui	Incomplet	Variable
SAINT-FELICIEN	17,273	Oui	Complet	Variable
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	48,494	Oui	Incomplet	Non connue
SAINT-VICTOR	7,929	Oui	Complet	Variable
SECHERAS	6,021	Oui	Incomplet	Non connue
SERVES SUR RHONE	9,740	Non	DSP	
TAIN L HERMITAGE	58,224	Oui	DSP	
TOURNON SUR RHONE	89,591	Oui	Complet avec MAJ	Variable
VAUDEVANT	0,783	Oui	Complet	Classe A
VION	7,191	Oui	Incomplet	Non connue
pas rattaché à une commune	32,128			
TOTAL	609,268			

Commune	Linéaire Réseau Eau potable km	Plans sur QGIS	Etat donnée SIG	Précision
MAUVES	10,936	Oui	DSP	
PAILHARES	28,698	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
TAIN L HERMITAGE	43,419	Oui	DSP	
TOURNON SUR RHONE	83,649	Oui	Complet avec MAJ	Variable
TOTAL	166,702			

5.5 TRAVAUX DE BRANCHEMENTS

Afin de répondre aux sollicitations des usagers qui ont besoin d'un branchement, l'Unité Eau et Assainissement d'ARCHE Agglo :

- ✓ étudie la faisabilité en lien avec l'utilisateur,
- ✓ fait chiffrer les travaux par des entreprises référentes,
- ✓ assure le suivi de réalisation des travaux avec l'entreprise choisie,
- ✓ assure le financement des travaux.

EN SYNTHÈSE DES DOSSIERS DE BRANCHEMENTS TRAITÉS PAR L'UNITÉ EAU & ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE EN RÉGIE :

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
✚ Nombre de demandes de branchements d'assainissement (uniquement pour le territoire en régie)	107	88
✚ Nombre de demandes de branchements d'eau potable ou d'individualisation de compteurs (territoire en régie)	47	57

19

5.6 FACTURATION DES REDEVANCES

L'Unité Eau et Assainissement d'ARCHE AGGLO a préparé la campagne de facturation 2022 pour 7 communes : Tournon, Pailharès, Arthemonay, Bathernay, Charmes/Herbasse, Margès, Montchenu.

Les autres communes sont facturées par convention, soit par des prestataires privés, soit le Syndicat des Eaux de la Veaune.

NOMBRE DE FACTURES ÉMISES PAR L'UNITÉ EAU & ASSAINISSEMENT :

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
✚ Nombre de factures émises	10 162	10 021

5.7 RELATION AUX USAGERS

Comme évoqué ci-dessus, le service « Administratif et relation aux usagers » est organisé pour répondre aux sollicitations diverses des usagers.

✚ Ligne « eau potable » : 04.75.07.83.63 & Ligne « assainissement » : 04.26.78.57.60.
✚ Accueil au bureau de Tournon et au bureau de Mauves,
✚ Rendez-vous d'un agent technique en clientèle : 2 jours/semaine (Service Eau potable).

5.7.1 APPELS TÉLÉPHONIQUES

EN SYNTHÈSE DES APPELS REÇUS PAR L'UNITÉ EAU & ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2022 :

	LIGNE « EAU POTABLE »	LIGNE « ASSAINISSEMENT »
✚ Nombre d'appels reçus	5 027	1 864
✚ Taux de réponse aux appels	81 %	71 %
✚ Temps de conversation total	158 h 51 m 29s	75 h 26 m 42s
✚ Durée moyenne de conversation	02 m 20s	03 m 25s

La majorité de ces appels concerne des mutations (cf. § 5.7.2.) ou des questions relatives à la facturation.

5.7.2 MUTATIONS D'ABONNEMENTS EAU POTABLE

Pour les contrats d'eau potable gérés par la régie (Tournon-sur-Rhône et Pailharès), le service a procédé aux ouvertures / résiliations d'abonnements d'eau potable suivantes :

EN SYNTHESE DES MUTATIONS TRAITEES PAR L'UNITE EAU & ASSAINISSEMENT :

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
 Nombre d'ouvertures de contrat	565	NC
 Nombre de résiliations de contrat	519	NC

20

5.7.3 LES RECLAMATIONS CLIENTS

Deux indicateurs SISPEA concernent le nombre de réclamations écrites reçues par le service, hors réclamations liées au prix de l'eau. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées. Les réclamations sont soit techniques (inondations, travaux, odeurs...), soit relatives à la facturation.

Sur l'exercice 2022, cet indicateur n'est pas consolidé car nous avons enregistré en base de données uniquement les réclamations reçues par courrier. Celles reçues par courriel ont été traitées, sans faire l'objet d'un enregistrement.

TAUX DE RECLAMATION : INDICATEUR DE PERFORMANCE P 155.1 ET P258.1 :

	NOMBRE DE RECLAMATIONS ECRITES REÇUES EN 2022 (*)	NOMBRE D'ABONNES 2022	TAUX DE RECLAMATION
Service Assainissement (territoire en Régie)	3	17 208 abonnés	Indicateur P258.1 : Non calculé
Service Eau potable (territoire en Régie)	4	5 935 abonnés	Indicateur P155.1 Non calculé
Service SPANC	10	6 184 abonnés	

(*) : seules les réclamations reçues par courrier ont été enregistrées. Il manque ici les réclamations reçues par courriel qui représentent la majorité des réclamations.

L'indicateur « Taux de réclamation » n'est donc pas calculé pour 2022.

5.8 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNES EN RÉGIE

LES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT EXPLOITÉES EN RÉGIE :

- ✚ Exploitation de 44 postes de refoulement ou relevage des eaux usées – cf. liste en annexe 3,
- ✚ Exploitation de 32 stations d'épuration pour 17 500 équivalents habitants – cf. liste en annexe 3,
- ✚ Exploitation des réseaux d'assainissement ~ 480 km de réseaux + 17 200 branchements,

5.8.1 NOMBRE D'ABONNÉS ET POPULATION DESSERVIE

DONNÉES INSEE 1^{ER} JANVIER 2022 : DATE DE RÉFÉRENCE STATISTIQUE INSEE 2019.

✚ Population municipale territoire ARCHE Agglo 57 897 habitants

21

L'indicateur de performance D101.0 concerne la **population permanente et saisonnière desservie** par le réseau d'assainissement.

POPULATION DESSERVIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE D201.0

Service Assainissement	Nombre d'abonnés 2022	D201.0 Population desservie
Communes en Régie	17 208 ab.	39 580 habitants
Communes en DSP (pour mémoire)	6 091 ab.	14 010 habitants

Nota : il est considéré un ratio de 2,3 personnes par abonné.

5.8.2 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS EN ASTREINTE ASSAINISSEMENT :

Service Assainissement	Nombre interventions 2022	Nombre d'heures en astreinte 2022	Nombre interventions 2021	Nombre d'heures en astreinte 2021
Sorties en astreinte	154 interventions	200 heures	238 interventions	321 heures

SERVICE ASSAINISSEMENT : NOMBRE D'INTERVENTIONS EN ASTREINTE PAR COMMUNE :

Arthémonay	1
Beaumont Montoux	10
Boucieu le roi	1
Chanos Curson	4
Chantemerle les Blés	3
Charmes sur l'Herbasse	19
Chavannes	1
Colombier le jeune	1
Colombier le Vieux	3
Etables	2
Gervans	3
La Roche de Glun	3
Lemps	1
Mercuriol	1
Pailhares	1
Saint Barthelemy le Plain	1
Saint Donat	29
Saint Jean de Muzols	11
Tournon	56
Vaudevant	2
Non affecté	1
Total général	154

5.8.3 INTERVENTIONS EN CURAGE

En 2022, l'équipe d'exploitation est intervenue pour des interventions de curage de réseau (préventif ou curatif) et d'inspections caméra (ITV).

SYNTHESE DES INTERVENTIONS DE CURAGE ASSAINISSEMENT :

Service Assainissement	2022	2021
Quantité de curage curatif	74 désobstructions	101 désobstructions
Quantité de curage préventif	13 journées	9 journées
Quantité d'inspection réseau	17 ITV	

5.8.4 INTERVENTIONS EN CHANTIER

En 2022, l'équipe d'exploitation est intervenue pour des chantiers en terrassement visant, soit à la création de branchements, soit à la réparation / modifications de défauts mineurs sur réseau.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT REALISES PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT :

Service Assainissement	2022	2021
Nombre d'interventions en chantier de terrassement	49	45

5.8.5 ENTRETIEN POSTES DE RELEVAGE ET STATIONS D'EPURATION

En 2022, chaque ouvrage fait l'objet à minima d'un passage hebdomadaire de surveillance et d'exploitation courante.

Au-delà de ces passages, ces ouvrages font l'objet de maintenance plus technique à échéance régulière.

5.8.6 BILANS D'AUTOSURVEILLANCE

En 2022, un marché de prestations a été signé avec le SATESE pour le contrôle de l'exploitation des stations d'épuration :

- ✓ Réalisation des bilans 24h réglementaires pour les stations de capacité < 2 000 EH,
- ✓ une visite analyse sur chaque station < 2 000 EH qui n'a pas de bilan 24h obligatoire,
- ✓ audit des dispositifs d'autosurveillance pour les stations et réseaux de capacité > 2 000 EH.

LISTE DES OUVRAGES AYANT FAIT L'OBJET D'UN BILAN D'AUTOSURVEILLANCE EN 2022 :

BILAN 24h < 2 000 EH	AUDIT STEP > 2 000 EH	AUDIT RESEAU > 2 000 EH
Arlebosc Beaumont Montoux Boucieu le Roi Bren Chantemerles les Blés Colombier le Jeune Colombier le Vieux _ Bargay Mercurol Veunes Saint Barthélémy le Plain Sécheras Vion	Charmes sur l'Herbasse _ Champos Saint Donat sur l'herbasse	Tournon sur Rhône

Pour chaque ouvrage, le rapport d'audit est adressé au Service de Police de l'eau qui statue sur la conformité de l'équipement par rapport à la réglementation.

LISTE DES STATIONS D'EPURATION AVEC UNE NON-CONFORMITE REGLEMENTAIRE EN 2022 :

- 4 ouvrages concernées : STEP de Arlebosc ; Colombier le Vieux ; Beaumont Montoux et STEP de St Donat pour le paramètre Phosphore.

5.8.7 CAS DES STATIONS D'ÉPURATION DE CAPACITÉ > 2000 EQUIVALENTS HABITANTS

Deux stations d'épuration exploitées en régie ont une capacité de traitement > 2000 EH, ce qui implique une autosurveillance permanente.

🚧 STEP de Champos – 2500 EH

🚧 STEP de St Donat – 7000 EH

Nous présentons ci-après la synthèse des résultats du rapport annuel adressé au service de Police de l'eau.

5.8.7.1 STEP de St Donat

	2020	2021	2022	Diff. An/An-1 (%)
Pluviométrie (mm)	515	1 054	760.80	-28 %
Entrée A3 (m³)	202 256	288 698	253 675	-12 %
Sortie A4 (m³)	208 280	294 688	269 172	-9 %
Déversoir en tête de station A2 (m³)	7	4	256	+6300 %
By-pass A5 (m³)	7 873	20 907	10 973	-48 %

23

L'année 2022 a été marquée par une forte pluviométrie en fin d'année. Le reste de l'année a été très sec, d'où la diminution des volumes.

Le volume du déversoir en tête de station augmente fortement suite au contrôle et à l'étalonnage du débitmètre.

Nombre de jours avec déversements	2020	2021	2022
Déversoir en tête de station A2 (m³)	1	2	6
By-pass A5 (m³)	23	29	12

En 2022, les déversements en tête de station (A2) sont les suivants :

Date	Volume A2 (m³)	Pluviométrie (mm)	Cause du déversement
05/06/2022	114	20.40	Volume jour A3 (843 m³/j) < débit de référence (1970 m³/j) - Pluie annuelle (20.40 mm en 24 min) - HCNF
30/08/2022	50	18.00	Volume jour A3 (1212 m³/j) < débit de référence (1970 m³/j) - Pluie 1-2 ans (18 mm en 18 min) - HCNF
03/09/2022	7	19.20	Volume jour A3 (948 m³/j) < débit de référence (1970 m³/j) - Pluie annuelle (19.20 mm en 30 min) - HCNF
14/09/2022	47	27.80	Volume jour A3 (2191 m³/j) > débit de référence (1970 m³/j) - Pluie annuelle (27.8 mm en 60 min) - HCNF
21/10/2022	31	100.40	Volume jour A3 (1539 m³/j) < débit de référence (1970 m³/j) - 2 types de pluie sur la journée : 3 mois en début d'après-midi (29,6 mm en 300 min) et centennale (62,6 mm en 30 min) - HCNF
24/10/2022	7	36.80	Volume jour A3 (1690 m³/j) < débit de référence (1970 m³/j) - Pluie 20 ans (36.80 mm en 30 min) - HCNF

HCNF : hors conditions normales de fonctionnement. Les conditions normales de fonctionnement sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé en entrée de station d'épuration (A3) et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 21/07/2015.

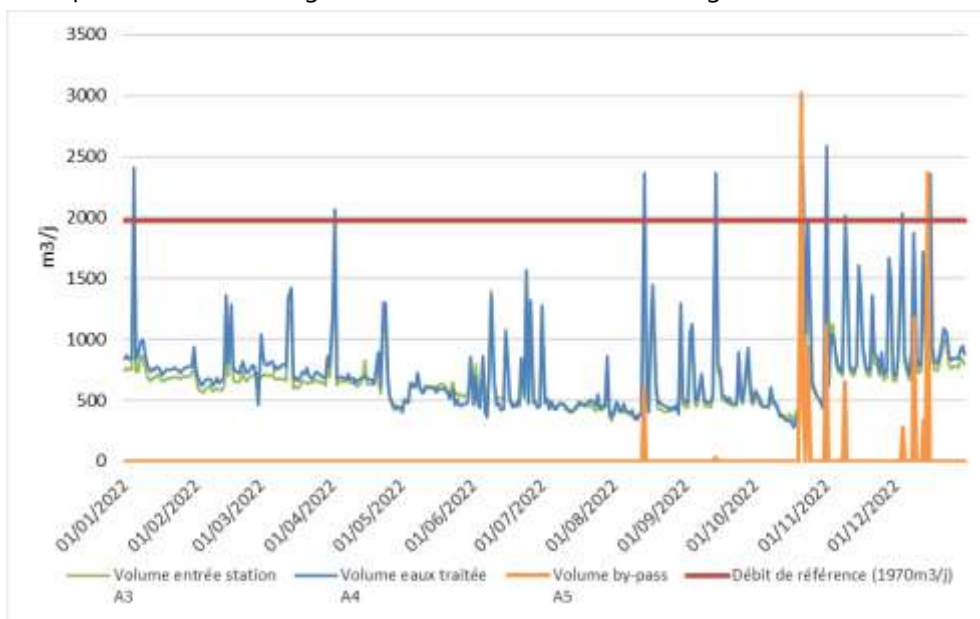
En 2022, les déversements du by-pass (A5) sont les suivants : 7 jours de déversements en condition normale de fonctionnement/0 rejet de temps sec

Date	Volume A5 (m³)	Pluviométrie (mm)	Cause du déversement
14/08/2022	604	34.00	Volume jour A3 (2178 m³/j) > débit de référence (1970 m³/j) - HCNF
14/09/2022	36	27.80	Volume jour A3 (2191 m³/j) > débit de référence (1970 m³/j) - HCNF
21/10/2022	3026	100.40	Volume jour A3 (1539 m³/j) < débit de référence (1970 m³/j) - 2 types de pluie sur la journée : 3 mois en début d'après-midi (29,6 mm en 300 min) et centennale (62,6 mm en 30 min) - HCNF
22/10/2022	419	0.40	Volume jour A3 (2045 m³/j) > débit de référence (1970 m³/j) - ressuyage de réseau - HCNF
24/10/2022	944	36.80	Volume jour A3 (1690 m³/j) < débit de référence (1970 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint
01/11/2022	1112	33.20	Volume jour A3 (2366 m³/j) > débit de référence (1970 m³/j) - HCNF
07/11/2022	13	1.20	Volume jour A3 (724 m³/j) < débit de référence (1970 m³/j) – Problème de vidange du bassin d'orage suite à la pluie du 01/11/2022 – canalisation de vidange bouchée
09/11/2022	650	26.20	Volume jour A3 (1846 m³/j) < débit de référence (1970 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint
04/12/2022	278	13.20	Volume jour A3 (1830 m³/j) < débit de référence (1970 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint
09/12/2022	1180	17.40	Volume jour A3 (1653 m³/j) < débit de référence (1970 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint
13/12/2022	339	18.80	Volume jour A3 (1565 m³/j) < débit de référence (1970 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint
15/12/2022	2372	24.40	Volume jour A3 (1585 m³/j) < débit de référence (1970 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint

24

Les déversements en A2 et A5 génèrent une seule non-conformité sur le paramètre DBO5 au point A2 le 05/06/2022. Nous considérons ce déversement hors condition normale de fonctionnement dû à la forte pluie du jour (pluie annuelle).

Les déversements au point A5 ont fortement diminué car une vigilance a été mise en place sur la vidange du bassin d'orage (la canalisation de vidange se bouche régulièrement). En 2023, il est prévu un nettoyage complet du bassin d'orage afin d'éviter ses obstructions régulières.



		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4		N-NO2		N-NO3		PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		1970																	
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		349,62																	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		12		12		12		12		12		12	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		12		12		12		12		12		12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	96,19	5,2	96,70	22,5	96,51	97	81,34	12	87,62	7,9	88	6,5	0,06	4,49	63,11	2,5		
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	10		10		10		10		10		10		10		10		10	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	96,19	5,2	96,70	22,5	96,51	97	81,34	12	87,62	7,9	88	6,5	0,06	4,49	63,11	2,5		
	Valeur réductrice (1)	85		250		50		30		20								4	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice	0		0		0		0		0								1	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	80	110	80	25	70	15	75	10	90	7				90	2	
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2		2		2		2						2	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0						6	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																		
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Non																	

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)		63,92 TMS

Aucune valeur de boues évacuées, car les boues sont stockées dans les lits de séchage plantés de roseaux.

5.8.7.2 STEP de Champos

	2020	2021	2022	Diff. An/An-1 (%)
Pluviométrie (mm)	780	1 155	795	-31 %
Entrée A3 (m³)	78 915	98 040	88 486	-10 %
Sortie A4 (m³)	80 187	97 457	91 174	-6 %
Déversoir en tête de station A2 (m³)	497	1 665	382	-77 %
By-pass A5 (m³)	368	1 595	844	-47 %

L'année 2022 a été marquée par une forte pluviométrie en fin d'année. Le reste de l'année a été très sec, d'où la diminution des volumes.

Nombre de jours avec déversements	2020	2021	2022
Déversoir en tête de station A2 (m³)	17	13	6
By-pass A5 (m³)	35	33	22

En 2022, les déversements en tête de station (A2) sont les suivants :

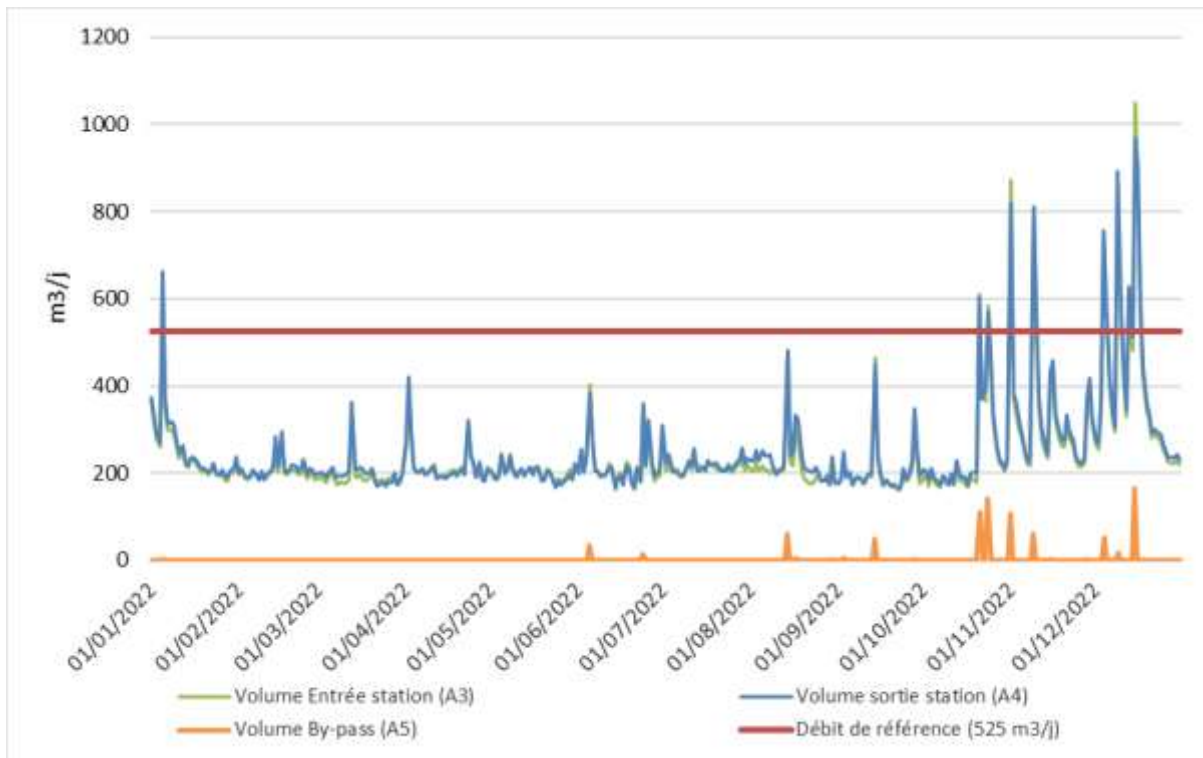
Date	Volume A2 (m³)	Pluviométrie (mm)	Cause du déversement
05/06/2022	15	22	Volume jour A3 (403 m³/j) < débit de référence (525 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint - Pluie annuelle (22 mm en 30 min) - HCNF
14/08/2022	107	54	Volume jour A3 (479 m³/j) < débit de référence (525 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint - Pluie 1-2 ans (54 mm en 240 min) - HCNF
15/08/2022	12	0	Ressuyage de réseau pendant 1h – arrêt du déversement à 1h du matin - HCNF
21/10/2022	78	107	Volume jour A3 (610 m³/j) > débit de référence (525 m³/j) - 2 types de pluie sur la journée : 3 mois en début d'après-midi (29,6 mm en 300 min) et centennale (62,6 mm en 30 min) - HCNF
24/10/2022	156	28	Volume jour A3 (583 m³/j) > débit de référence (525 m³/j) - Pluie 5 ans (17,5 mm en 18 min) - HCNF
15/12/2022	14	29	Volume jour A3 (1049 m³/j) > débit de référence (525 m³/j) - Pluie 6 mois (29 mm en 435 min) - HCNF

HCNF : hors conditions normales de fonctionnement. Les conditions normales de fonctionnement sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé en entrée de station d'épuration (A3) et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 21/07/2015.

En 2022, les déversements du by-pass (A5) sont les suivants : *11 jours de déversements en condition normale de fonctionnement/0 rejet de temps sec*

Date	Volume A5 (m³)	Pluviométrie (mm)	Cause du déversement
05/01/2022	4	15	Volume jour A3 (628 m³/j) > débit de référence (525 m³/j) - HCNF
13/03/2022	1	15	Volume jour A3 (331 m³/j) < débit de référence (525 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint
08/05/2022	1	5	Volume jour A3 (243 m³/j) < débit de référence (525 m³/j)
05/06/2022	34	22	Volume jour A3 (403 m³/j) < débit de référence (525 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint - Pluie annuelle (22 mm en 30 min) - HCNF
24/06/2022	13	15	Volume jour A3 (355 m³/j) < débit de référence (525 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint
25/07/2022	1	2	Volume jour A3 (203 m³/j) < débit de référence (525 m³/j)
14/08/2022	62	54	Volume jour A3 (479 m³/j) < débit de référence (525 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint - Pluie 1-2 ans (54 mm en 240 min) - HCNF
15/08/2022	3	0	Ressuyage de réseau pendant 1h – arrêt du déversement à 1h du matin - HCNF
17/08/2022	6	19	Volume jour A3 (297 m³/j) < débit de référence (525 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint
30/08/2022	4	11	Volume jour A3 (232 m³/j) < débit de référence (525 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint
03/09/2022	5	12	Volume jour A3 (243 m³/j) < débit de référence (525 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint
14/09/2022	48	29	Volume jour A3 (464 m³/j) < débit de référence (525 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint
28/09/2022	2	14	Volume jour A3 (327 m³/j) < débit de référence (525 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint
21/10/2022	111	107	Volume jour A3 (610 m³/j) > débit de référence (525 m³/j) - HCNF
24/10/2022	142	28	Volume jour A3 (583 m³/j) > débit de référence (525 m³/j) - HCNF
01/11/2022	107	37	Volume jour A3 (871 m³/j) > débit de référence (525 m³/j) - HCNF
09/11/2022	61	30	Volume jour A3 (811 m³/j) > débit de référence (525 m³/j) - HCNF
15/11/2022	4	14	Volume jour A3 (413 m³/j) < débit de référence (525 m³/j) - Le débit de pointe de la station a été atteint

28/11/2022	2	12	Volume jour A3 (357 m ³ /j) < débit de référence (525 m ³ /j) - Le débit de pointe de la station a été atteint
04/12/2022	51	15	Volume jour A3 (754 m ³ /j) > débit de référence (525 m ³ /j) - HCNF
09/12/2022	16	20	Volume jour A3 (859 m ³ /j) > débit de référence (525 m ³ /j) - HCNF
15/12/2022	166	29	Volume jour A3 (1049 m ³ /j) > débit de référence (525 m ³ /j) - HCNF



27

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTR		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
Débit journalier de référence (m3/j)		525															
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		82,05															
Ensemble des	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		12		12		12	12	12	12		
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		12		12		12	12	12	12		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,33	4,0	96,06	15,4	98,49	3,0	91,44	5,2	96,04	2,4	1,3	0,03	2,26	35,18	4,1	
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12		12		12		12	12	12	12		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98,33	4,0	96,06	15,4	98,49	3,0	91,44	5,2	96,04	2,4	1,3	0,03	2,26	35,18	4,1	
	Valeur réductrice (1)		85		250		50										
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice	0		0		0											
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25	70	20		15	10				2 kg/j	
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2		2		2		2			2		
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0			0		
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																
Conformité selon l'exploitant (0/10) par paramètre :		C		C		C		C		C		C			C		
Conformité globale selon l'exploitant (0/10) :		CONFORME															

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement (*). Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

Destinations des boues (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Compostage « Produit »	15,40	100	FERTIDROME (Groupe Jamonet) – 39762119400018 – 26300 Chatuzange le Goubet

5.9 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CAS DES COMMUNES EN DSP

Pour mémoire, le délégataire a remis pour chaque service, un RAD (Rapport Annuel du Délégué) reprenant l'activité 2022 liée à l'exploitation des réseaux et ouvrages.

Les tableaux ci-après présentent l'extraction de quelques données issues des RAD 2022.

28

SYNTHESE DE DONNEES ASSAINISSEMENT ISSUE DES RAD 2022 :

Commune	Nombre d'abonnés	Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale	Conformité réglementaire des ouvrages d'épuration	Charge entrante sur la station d'épuration	Quantité de boues évacuées
Erôme	356	29 pts	100 %	45 kg DBO5	1,20 t de MS
Mauves	614	30 pts	100 %	48 kg DBO5	3,61 t de MS
Plats	251	82 pts	100 %	39 kg DBO5	5,7 t de MS
Pont de l'Isère	1 422	29 pts	100 %		
Serves / Rhône	323	85 pts	100 %	45 kg DBO5	1,38 t de MS
Tain l'Hermitage	3 125	94 pts	100 %	1170 kg DBO5	156,56 t de MS
Tournon (STEP)			100 %	1530 kg DBO5	211,62 t de MS
TOTAL	6 091	Moy. : 58 pts		2877 kg DBO5	380,07 t de MS

Pour rappel la population desservie par un système d'assainissement en DSP est de 14 010 habitants.

Aucune station d'épuration en DSP n'a eu de « non-conformité » réglementaire en 2022.

5.10 SERVICE EAU POTABLE – COMMUNES EN REGIE

LES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE EXPLOITEES EN REGIE :

- Surveillance de 3 ressources d'eau potable pour 760 000 m³ produits,
- Exploitation / surveillance de 11 réservoirs d'eau potable (~ 3700 m³ de stockage),
- Exploitation de 6 stations de pompage + 4 surpresseurs en eau potable,
- Exploitation des réseaux d'eau potable 110 km de réseaux + 5 900 branchements.

5.10.1 NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE

DONNEES INSEE 1^{ER} JANVIER 2022 : DATE DE REFERENCE STATISTIQUE INSEE 2019.

Population municipale territoire ARCHE Agglo 57 897 habitants

29

L'indicateur de performance D101.0 concerne la **population permanente et saisonnière desservie** par le réseau d'eau potable.

POPULATION DESSERVIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE D101.0

Unité de distribution	Nombre d'abonnés 2022	D101.0 Population desservie
Tournon sur Rhône	5 749 ab.	13 220 habitants
Pailharès	186 ab	430 habitants
Communes en DSP (pour mémoire)	3 813 ab	8 770 habitants

Nota : il est considéré un ratio de 2,3 personnes par abonné.

5.10.2 PRODUCTION D'EAU POTABLE

TOURNON-SUR-RHONE

L'eau est prélevée sur le site protégé de l'Observance, par la station du stade, disposant d'un puits de 10 mètres de profondeur (puits de l'Observance).

La nappe phréatique exploitée, est alimentée par le bassin versant du Doux, en limite de la confluence avec le Rhône.

Les périmètres de protection sont instaurés depuis la Déclaration d'Utilité Publique du 13 juillet 1984.

Afin de mettre à jour l'arrêté préfectoral du 13/07/1984, selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un nouvel arrêté préfectoral a été délivré le 22 septembre 2010.

PAILHARES

Captage de la Seigne (2002) – au niveau du Col du Buisson. Ce captage est autorisé par Arrêté de 2006. La source était donnée pour un étiage de ~ 1,6 m³/h.

Captage de Baud (1972) < 43 m³/jour, situé au-dessus du village. Ce captage est autorisé par Arrêté de 2006.

SYNTHESE DES VOLUMES PRODUITS :

Captage	Volume prélevé en 2022	Volume prélevé en 2021
Tournon - Observance	746 069 m ³	707 874 m ³
Pailhares – La Seigne	12 843 m ³	14 002 m ³
Pailhares - Baud		

Pour rappel en 2021, les volumes mis en distribution sur Tournon-sur-Rhône étaient plus faibles, en raison d'un contexte estival pluvieux sur l'été, ayant pour conséquence une baisse significative des ventes d'eau et en particulier d'une saison d'irrigation sur le plateau de Pierre assez faible. Le tableau ci-après illustre ce phénomène.

TOURNON – PLATEAU DE PIERRE - COMPARAISON DES VOLUMES VENDUS AUX IRRIGANTS :

Volume	en 2022	en 2021
Volumes vendus aux irrigants	55 460 m ³	11 273 m ³

5.10.3 VOLUMES D'EAU ACHETES EN GROS
VOLUME ANNUEL D'ACHAT D'EAU :

Point d'achat en gros	Volume acheté en 2022	Volume acheté en 2021
Tournon – Secours Ville	0 m ³	0 m ³
Tournon – Plateau de Pierre	0 m ³	0 m ³

Sur Tournon, il existe deux interconnexions avec le Syndicat Cance Doux.

Pas de maillage existant sur le réseau de Pailharès pour un secours ou un achat d'eau.

30

5.10.4 VOLUMES COMPTABILISES ET VENDUS

Les données concernent la période de consommation 2022, comprise entre les deux dates médianes des campagnes de relève 2021 et 2022 :

- ✓ Tournon : d'octobre 2021 à octobre 2022 (facturation fin décembre 2022),
- ✓ Pailharès : de septembre 2021 à septembre 2022 (facturation en novembre 2022).

SYNTHESE DES VOLUMES ANNUELS COMPTABILISES ET VENDUS :

Unité de distribution	Volumes comptabilisés 2022	Volumes comptabilisés 2021
Tournon sur Rhône	600 972 m ³	572 629 m ³
Pailharès	10 356 m ³	9 512 m ³

5.10.5 VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES

Ces volumes sont estimés. Ils correspondent aux volumes liés aux lavages de réservoirs, rinçage de canalisations, essais poteaux incendie... Ces volumes sont pris en compte dans le calcul du rendement des réseaux (cf. § suivant)

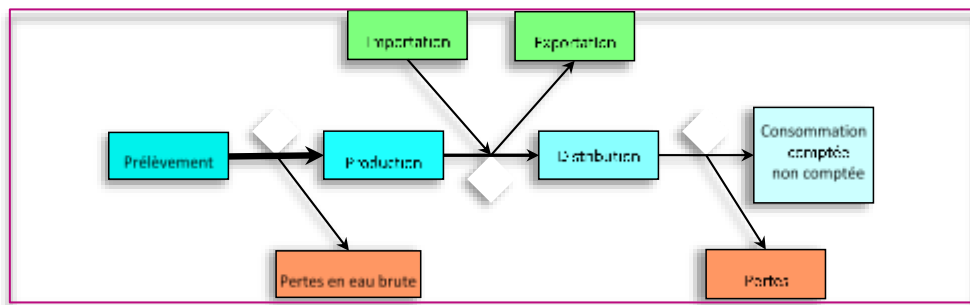
ESTIMATION DES VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES

Unité de distribution	Volumes non comptés 2022	Volumes non comptés 2021
Tournon sur Rhône	7 000 m ³	7 000 m ³
Pailharès	0 m ³	0 m ³

5.10.6 CALCUL DES PERTES ET DES RENDEMENTS DES RESEAUX

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement définit précisément trois indicateurs qualifiant le rendement du réseau de distribution :

- ✓ le rendement du réseau de distribution,
- ✓ l'indice linéaire des volumes non comptés,
- ✓ l'indice linéaire de pertes en réseaux.



31

RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION :

Cet indicateur représente le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) + le volume non compté utilisé pour la gestion du service et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

RENDEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE : INDICATEUR DE PERFORMANCE D104.3

Unité de distribution	Rendement net 2022	Rendement net 2021
Tournon sur Rhône	81,5 %	81,9 %
Pailharès	82,0 %	67,9 %

On note un maintien du rendement sur Tournon-sur-Rhône et une amélioration du rendement sur Pailharès lié à un investissement du service pour mieux maîtriser le fonctionnement du réseau et les points de comptage (réalisation d'un Schéma directeur d'eau potable + équipements de compteurs de suivi et sondes de niveaux télélogés).

INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES :

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur de canalisation, la somme des pertes par fuites et des volumes consommés sur le réseau qui ne font pas l'objet d'un comptage.

INDICE LINEAIRE DE VOLUMES NON COMPTES : INDICATEUR DE PERFORMANCE P105.3

Unité de distribution	Indice de volumes non comptés 2022	Indice de volumes non comptés 2021
Tournon sur Rhône	4,75 m ³ /km/jour	4,10 m ³ /km/jour
Pailharès	0,24 m ³ /km/jour	0,41 m ³ /km/jour

INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU :

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU : INDICATEUR DE PERFORMANCE D106.3

Unité de distribution	Indice de pertes 2022	Indice de pertes 2021
Tournon sur Rhône	4,5 m ³ /km/jour	4,31 m ³ /km/jour
Pailharès	0,24 m ³ /km/jour	NC

5.10.7 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le contrôle réglementaire de la qualité de l'eau potable est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui réalise des analyses tout au long de l'année.

En complément, le service assure également un contrôle régulier de la qualité des eaux, appelé « autocontrôle ».

La présence de ces paramètres à des concentrations supérieures aux limites définies par la réglementation, peut constituer un danger pour la santé du consommateur.

5.10.7.1 Taux de conformité des paramètres microbiologiques

Cet indicateur définit le taux de conformité des paramètres permettant d'évaluer la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine.

32

TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE P101.1

Unité de distribution	Nombre de prélèvements effectués en 2022	Nb de prélèvements conformes	P101.1 Taux de conformité Microbiologie
Tournon sur Rhône	31	30	96,8 %
Pailharès	10	10	100 %

5.10.7.2 Taux de conformité des paramètres physico-chimiques

Cet indicateur définit le taux de conformité des paramètres permettant d'évaluer la qualité physico-chimique de l'eau destinée à la consommation humaine.

TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE P102.1

Unité de distribution	Nombre de prélèvements effectués en 2022	Nb de prélèvements conformes	P102.1 Taux conformité Physico-chimie
Tournon sur Rhône	57	57	100 %
Pailharès	12	12	100 %

5.10.7.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource

Cet indicateur fourni par l'A.R.S. donne, en %, le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection de la ressource.

INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE : INDICATEUR DE PERFORMANCE VP193

Unité de distribution	VP193 Indice de protection de la ressource
Tournon sur Rhône -Observance	80 %
Pailharès – Baud	80 %
Pailhares – La Saigne	80 %

5.10.8 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

SYNTHESE DES INTERVENTIONS EN ASTREINTE EAU POTABLE :

Service Eau potable	Nombre interventions 2022	Nombre d'heures d'astreinte 2022	Nombre interventions 2021	Nombre d'heures d'astreinte 2021
Tournon sur Rhône	82 interventions	141 heures		
Pailharès	19 interventions	36 heures		
Total Régie Eau	101 interventions	177 heures	101 interventions	150 heures

5.10.9 RELEVES DE COMPTEURS

SYNTHESE DES INTERVENTIONS POUR LES RELEVES DE COMPTEURS :

Service Eau potable	2022	2021
Nombre de jours de relèves de compteurs	105	119

5.10.10 INTERVENTIONS EN CHANTIER

En 2022, l'équipe d'exploitation est intervenue pour des chantiers en terrassement visant, soit à la création de branchements, soit à la réparation de fuites.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT REALISES PAR LE SERVICE EAU POTABLE :

Service Eau potable	2022	2021
Nombre d'interventions en chantier de terrassement	20	47

33

5.10.11 INTERVENTIONS COURANTES EAU POTABLE

En 2022, chaque ouvrage fait l'objet à minima d'un passage hebdomadaire de surveillance et d'exploitation courante.

5.11 SERVICE EAU POTABLE – CAS DES COMMUNES EN DSP

Pour mémoire, le délégataire a remis pour chaque service, un RAD (Rapport Annuel du Délégué) reprenant l'activité 2022 liée à l'exploitation des réseaux et ouvrages.

Les tableaux ci-après présentent l'extraction de quelques données issues des RAD 2022.

SYNTHESE DE DONNEES EAU POTABLE ISSUE DES RAD 2022 :

Commune	Nombre d'abonnés	Volumes mis en distribution	Volumes comptés	Indice des volumes comptés	Rendement du réseau
Mauves	630	59 701 m ³	51 008 m ³	2,18 m ³ /km/j	87,0 %
Tain l'Hermitage	3 183	571 405 m ³	448 267 m ³	7,77 m ³ /km/j	81,8 %
TOTAL	3 813				

Les paramètres microbiologiques et physicochimiques sont à 100 % de conformité sur l'année 2022.

5.12 SUIVI DE L'ACTIVITE SPANC

Le SPANC contrôle les installations d'assainissement non collectif sur le territoire d'ARCHE Agglo ; il assiste les abonnés dans leurs démarches :

- ✓ Conception d'un projet de nouvelle installation,
- ✓ Réhabilitation de filière,
- ✓ Entretien de filière.

Le SPANC réalise également les diagnostics périodiques des installations existantes afin de vérifier le bon fonctionnement et l'entretien des filières d'assainissement autonome.

NOMBRE D'INSTALLATIONS RECENSEES PAR COMMUNE EN 2022 :

ARLEBOSC	192
ARTHEMONAY	164
BATHERNAY	88
BEAUMONT-MONTEUX	175
BOUCIEU-LE-ROI	91
BOZAS	163
BREN	123
CHANOS-CURSON	123
CHANTEMERLE-LES-BLES	172
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	143
CHAVANNES	59
CHEMINAS	128
COLOMBIER-LE-JEUNE	174
COLOMBIER-LE-VIEUX	220
CROZES-HERMITAGE	96
EROME	80
ETABLES	124
GERVANS	16
GLUN	31
LA ROCHE-DE-GLUN	258
LARNAGE	124
LEMPES	116
MARGES	231
MARSAZ	162
MAUVES	34
MERCUROL-VEAUNES	532
MONTCHENU	191
PAILHARES	171
PLATS	128
PONT-DE-L'ISERE	118
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	247
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	338
SAINT-FELICIEN	246
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	86
SAINT-VICTOR	329
SECHERAS	95
SERVES-SUR-RHONE	38
TAIN-L'HERMITAGE	32
TOURNON-SUR-RHONE	166
VAUDEVANT	101
VION	77
(vide)	2
Total général	6184

En 2021, le nombre total d'installation était de 6 164.

Nous présentons, ci-après, le nombre de contrôles réalisés en 2022, tout type de contrôle confondu.
On recense en 2022, 2,5 ETP sur l'activité SPANC.

NOMBRE DE CONTROLES REALISES PAR COMMUNE EN 2022 :

	2022
ARLEBOSC	17
ARTHEMONAY	17
BATHERNAY	9
BEAUMONT-MONTEUX	16
BOUCIEU-LE-ROI	3
BOZAS	6
BREN	8
CHANOS-CURSON	9
CHANTEMERLE-LES-BLES	11
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	11
CHAVANNES	2
CHEMINAS	11
COLOMBIER-LE-JEUNE	15
COLOMBIER-LE-VIEUX	65
CROZES-HERMITAGE	6
EROME	3
ETABLES	10
GERVANS	2
GLUN	1
LA ROCHE-DE-GLUN	12
LARNAGE	5
LEMPES	10
MARGES	31
MARSAZ	9
MAUVES	1
MERCUROL-VEAUNES	38
MONTCHENU	16
PAILHARES	7
PLATS	12
PONT-DE-L'ISERE	4
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	15
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	40
SAINT-FELICIEN	14
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	5
SAINT-VICTOR	78
SECHERAS	19
SERVES-SUR-RHONE	1
TAIN-L'HERMITAGE	1
TOURNON-SUR-RHONE	8
VAUDEVANT	6
VION	5
(vide)	
Total général	559

En 2021, le nombre total de contrôles réalisés était de 883.

6. ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS : EXERCICE 2022

6.1 MONTAGE DES BUDGETS

L'Unité Eau et Assainissement doit préparer et exécuter 5 budgets annexes, dit « autonomes ».

- Budget Assainissement Régie,
- Budget Assainissement Autorité de gestion (DSP),
- Budget Eau potable Régie,
- Budget Eau potable Autorité de gestion (DSP),
- Budget SPANC.

Le financement d'un service public par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service. Les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses. **C'est un SPIC (Service Public à Caractère Industriel et Commercial).**

36

6.2 PRESENTATION DES BUDGETS ET DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

6.2.1 EAU POTABLE REGIE INTERCOMMUNALE

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2022	2 595 281,00 €	2 595 281,00 €	1 156 423,00 €	1 156 423,00 €	3 751 704,00 €	3 751 704,00 €
BP + DM & Budget supplémentaires	2 598 881,00 €	2 598 881,00 €	1 160 023,00 €	1 160 023,00 €	3 758 904,00 €	3 758 904,00 €
Résultats reportés de n-1		606 746,23 €		58 565,48 €	- €	665 311,71 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	1 398 933,79 €	2 022 850,06 €	371 888,04 €	199 667,58 €	1 770 821,83 €	2 222 517,64 €
Solde de l'Exercice 2022		623 916,27 €	172 220,46 €			451 695,81 €
Résultat de clôture 2022		1 230 662,50 €	113 654,98 €			1 117 007,52 €

6.2.2 EAU POTABLE AUTORITE DE GESTION (PERIMETRE EN DSP)

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2022	356 602,00 €	356 602,00 €	323 320,00 €	323 320,00 €	679 922,00 €	679 922,00 €
BP + DM & Budget supplémentaires	358 102,00 €	358 102,00 €	324 820,00 €	324 820,00 €	682 922,00 €	682 922,00 €
Résultats reportés de n-1		209 913,53 €		137 983,51 €	- €	347 897,04 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	69 951,67 €	148 833,58 €	37 084,21 €	125 647,81 €	107 035,88 €	274 481,39 €
Solde de l'Exercice 2022		78 881,91 €	88 563,60 €		- €	167 445,51 €
Résultat de clôture		288 795,44 €	226 547,11 €		- €	515 342,55 €

6.2.3 ASSAINISSEMENT REGIE INTERCOMMUNALE

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2022	4 096 566,00 €	4 096 566,00 €	3 541 470,00 €	3 541 470,00 €	7 638 036,00 €	7 638 036,00 €
BP + DM & Budget supplémentaires	4 096 566,00 €	4 096 566,00 €	3 541 470,00 €	3 541 470,00 €	7 638 036,00 €	7 638 036,00 €
Résultats reportés de n-1		748 703,87 €		160 668,79 €	- €	909 372,66 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	3 441 426,95 €	3 132 603,27 €	2 130 338,17 €	1 874 662,43 €	5 571 765,12 €	5 007 265,70 €
Solde de l'Exercice 2022		308 823,68 €	255 675,74 €		564 499,42 €	
Résultat de clôture 2022		439 880,19 €	95 006,95 €			344 873,24 €

6.2.4 ASSAINISSEMENT AUTORITE DE GESTION (PERIMETRE EN DSP)

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2022	1 133 317,00 €	1 133 317,00 €	1 737 378,00 €	1 737 378,00 €	2 870 695,00 €	2 870 695,00 €
BP + DM & Budget supplémentaires	1 153 917,00 €	1 153 917,00 €	1 757 978,00 €	1 757 978,00 €	2 911 895,00 €	2 911 895,00 €
Résultats reportés de n-1		584 518,02 €		427 303,66 €	- €	1 011 821,68 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	429 632,64 €	640 310,76 €	330 792,28 €	443 231,86 €	760 424,92 €	1 083 542,62 €
Solde de l'Exercice 2022		210 678,12 €	112 439,58 €			323 117,70 €
Résultat de clôture 2022		795 196,14 €	539 743,24 €			1 334 939,38 €

6.2.5 SPANC

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2022	261 535,00 €	261 535,00 €	45 853,00 €	45 853,00 €	307 388,00 €	307 388,00 €
BP + DM & Budget supplémentaires	261 535,00 €	261 535,00 €	45 853,00 €	45 853,00 €	307 388,00 €	307 388,00 €
Résultats reportés de n-1	70 682,27 €			29 652,67 €		
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	186 810,66 €	216 879,48 €	- €	10 148,48 €		
Solde de l'Exercice 2022	- €	30 068,82 €		10 148,48 €	- €	40 217,30 €
Résultat de clôture	40 613,45 €	- €	- €	39 801,15 €	812,30 €	

6.2.6 FUSION DES BUDGETS

Par délibération du 16 novembre 2022, ARCHE Agglo a décidé de fusionner les budgets Régie et DSP pour maintenir deux budgets à compter du 1er janvier 2023 : Eau potable et Assainissement collectif.

37

6.3 EPARGNE BRUTE ANNUELLE PAR BUDGET

Il s'agit de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, de la section de Fonctionnement (exploitation) pour chaque service.

L'épargne brute (ou autofinancement) représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement, utilisable pour financer les opérations d'investissements (remboursement du capital de la dette, dépenses nouvelles d'équipement).

Cette donnée inclut les charges et produits exceptionnels + charges financières (intérêt d'emprunt).

6.3.1 SERVICE EAU POTABLE

Exercice 2022	Recettes - Dépenses réelles	dont recettes liées au transfert d'excédents communaux
Budget Eau potable Régie intercommunale	765 906,10 €	16 387,61 €
Budget Eau potable Autorité de gestion	111 711,85 €	- €
Epargne brute Service Eau potable	877 617,95 €	16 387,61 €

Ce résultat comptable est faussé de 400 035 € suite à un problème d'écriture du mandat de reversement entre budgets Eau potable et Assainissement. Cette écriture a été rattachée au budget 2023. **Nous avons donc sur le budget Régie « eau potable » une épargne brute exceptionnellement élevée (+ 400 035 €).**

6.3.2 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2022	Recettes - Dépenses réelles	dont recettes liées au transfert d'excédents communaux
Budget Assainissement Régie intercommunale	654 696,08 €	59 382,96 €
Budget Assainissement Autorité de gestion	423 746,72 €	36 144,87 €
Epargne brute Service assainissement collectif	1 078 442,80 €	95 527,83 €

6.3.3 SERVICE SPANC

Exercice 2022	Recettes - Dépenses réelles
Budget SPANC	40 217,30 €
Epargne brute SPANC	40 217,30 €

6.4 ETAT DE LA DETTE PAR BUDGET

6.4.1 SERVICE EAU POTABLE

Exercice 2022	Capital de la dette au 31/12/N	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Montant emprunté
Budget Eau potable Régie intercommunale	2 282 685,32 €	181 731,07 €	65 409,11 €	- €
Budget Eau potable Autorité de gestion	48 966,83 €	5 142,88 €	2 132,54 €	- €
Etat de la dette : service Eau potable	2 331 652,15 €	186 873,95 €	67 541,65 €	- €

Durée d'extinction de la dette : cet indicateur présente la durée théorique de remboursement de la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'épargne brute.

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – BUDGETS EAU POTABLE - EXERCICE 2022 :

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
 Indicateur de performance D153.2 : Durée d'extinction de la dette	2,7 ans (*)	5,5 ans

(*) Pour rappel, le résultat comptable est faussé de 400 035 € suite à un problème d'écriture du mandat de reversement entre budgets Eau potable et Assainissement. Cette écriture a été rattachée au budget 2023.

L'indicateur « Durée d'extinction de la dette » est donc exceptionnellement bon ; si on corrige les résultats comptables en soustrayant ces 400 035 € des recettes, **la durée d'extinction de la dette serait 4,9 ans**, valeur plus réaliste de l'état d'endettement du service Eau potable.

6.4.2 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2022	Capital de la dette au 31/12/N	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Montant emprunté
Budget Assainissement Régie intercommunale	6 979 279,43 €	558 987,12 €	213 105,15 €	- €
Budget Assainissement Autorité de gestion	342 760,46 €	27 527,39 €	15 532,75 €	- €
Etat de la dette : service Assainissement Collectif	7 322 039,89 €	586 514,51 €	228 637,90 €	- €

Durée d'extinction de la dette : cet indicateur présente la durée théorique de remboursement de la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'épargne brute.

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – BUDGETS ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2022 :

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
 Indicateur de performance D256.2 : Durée d'extinction de la dette	6,8 ans	7,7 ans

6.4.3 SERVICE SPANC

Pas de dette.

6.5 MONTANT DES IMPAYES

L'un des indicateurs financiers concerne le montant restant impayés au 31/12/2022 (en €TTC) sur les factures d'eau ou d'assainissement émises sur l'exercice précédent (2021).

Nous nous sommes rapprochés des services du Trésor public pour calculer cet indicateur.

Nous avons pu calculer cet indicateur par budget et non par service (le budget « eau potable » inclut une part des redevances « assainissement » qui sont reversées en fin d'exercice via une écriture comptable).

MONTANT DES IMPAYES SUR EXERCICE PRECEDENT – PAR BUDGET :

Exercice 2022	Budget Eau potable Régie	Budget Assainissement Régie	SPANC
Factures d'eau ou d'assainissement émises en € TTC :	1 859 930,00 €	844 625,00 €	
Montants des impayés au 31/12/2022 sur exercice 2021	114 692,00 €	44 910,00 €	6 800,00 €
Taux d'impayés sur l'exercice	6,2%	5,3%	8,6%

39

6.6 INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022

Nous présentons ci-dessous les dépenses d'investissements mandatées sur l'exercice 2022.

6.6.1 SERVICE EAU POTABLE

Commune	Nature de l'opération	Commentaire	Linéaire de réseau renouvelé sur l'exercice 2022	Montant mandaté sur l'exercice 2022
ARCHE Agglo	Acquisition matériel de recherche de fuites			13 116,78 €
Pailharès	Etude Schéma directeur d'eau potable			15 980,00 €
Pailharès	Travaux Création by-pass réservoir de Baud			11 160,00 €
Mauves	Travaux renouvellement réseau d'eau - Rue des Condaminés	Etudes préalables / Moe		2 819,60 €
Tain l'Hermitage	Extension réseau d'eau Quai de la Libération			13 515,00 €
Tain l'Hermitage	Travaux renouvellement réseau d'eau - Route de Larnage et Rond point Pinard	Etudes préalables / Moe		3 853,86 €
Touron-sur-Rhône	Renouvellement réseau d'eau potable Amiante Ciment	1ere partie : Parc Erba	265 ml de Fonte Ø 200 mm	78 154,65 €
Touron-sur-Rhône	Réalisation baïllonnnette Rond point de Champagne (fuite sous canalisation pluviale Ø 1000 mm)		15 ml de Fonte Ø 200 mm	13 309,79 €
Touron-sur-Rhône	Pose de prélocalisateurs de fuite à poste fixe dans le centre ville			19 755,00 €
280 ml renouvelés				171 664,68 €

En 2022, le renouvellement de réseau d'eau potable concerne 280 ml de canalisations, soit 0,15 % du linéaire des réseaux d'eau potable.

6.6.2 SERVICE ASSAINISSEMENT

Commune	Nature de l'opération	Commentaire	Linéaire de réseau renouvelé sur l'exercice 2022	Montant mandaté sur l'exercice 2022
ARCHE Agglo	Acquisition Matériel de service Exploitation	Equipements service Exploitation (dont caisson de blindage pour terrassements)		7 646,27 €
Arthemonay	Mise en séparatif Travaux Assainissement Hameau de Reculaïs		350 ml canalisations EU Ø 200 ml	34 417,86 €
Beaumont Montoux	Divers Assainissement			5 769,00 €
Bren	Travaux dévoiement réseau Le Panoramique	Etudes préalables		2 703,40 €
Chanos Curson	Schéma directeur Assainissement			23 115,00 €
Charmes sur Herbasse	Travaux Extension EU quartier Bayard			8 159,27 €
Chavannes	Travaux Extension EU rue 19 mars 1962			11 113,30 €
Colombier le Jeune	Schéma directeur Assainissement			15 810,00 €
Colombier le Jeune	Travaux Extension EU route Gilhoc			11 450,09 €
Colombier le Vieux	Schéma directeur Assainissement			8 224,45 €
Etables	Schéma directeur d'assainissement			35 636,20 €
Erôme	Travaux extension EU Place du marché			9 049,63 €
Gleun	Travaux Réhabilitation réseaux d'assainissement dans le village		378,6 FD 200 + 10,9 PVC 200 + 91,60 PVC 315 = 481,1 ml total	195 801,73 €
Mercuriol-Veaunes	Travaux dévoiement réseau Impasse Cassis		50 ml de canalisations EU Ø 200 ml	28 791,93 €
Plats	Moe Travaux réhabilitation réseau d'assainissement et STEP			3 120,00 €
Sécheras	Travaux Extension EU chemin du Palisson	Etudes préalables		5 500,00 €
Serves sur Rhône	Etude Schéma directeur d'assainissement			8 777,60 €
St Donat sur Herbasse	Branchement eau nouveau poste relevage du Collège			919,97 €
St Félicien	Travaux d'aménagements de la STEP	Etudes préalables		3 000,00 €
St Victor	Travaux mise en séparatif chemin de Bachole		31 m PVC 200 et 35 m PVC 125 = 66 ml total	6 586,00 €
Tain l'Hermitage	Etude Schéma directeur d'assainissement			3 732,87 €
Tain l'Hermitage	Travaux mise en séparatif Rue Pinard		47 ml PVC 400 + 93 ml PVC 315 + 10 ml PVC 250 + 17 ml PVC 200 + 17 ml PVC 200 = Total 184 ml	82 613,05 €
Tournon-sur-Rhône	Mise ens séparatif des bassins de Greffieux et Bouvier + Réhabilitation des Chambres du Rhône		240,5 PVC 160 + 560 PVC 200 + 7,5 PVC 315 = 808 ml total	738 293,02 €
Tournon-sur-Rhône	Equipements de débitmètres sur les postes de refoulement	Mise en œuvre du diagnostic permanent		9 530,00 €
Vaudevant	Travaux Assainissement Hameaux Pervenchères et Chazalet	Moe + Etudes préalables		9 362,80 €
			1940 ml renouvelés	1 269 123,44 €

En 2022, le renouvellement de réseau d'assainissement concerne 1940 ml de canalisations, soit 0,3 % du linéaire des réseaux d'assainissement.

7. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2022

7.1 HARMONISATION TARIFAIRE

Cf explications § 5.1.1.

7.2 VOTE DES TARIFS APPLIQUES 2022

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont généralement composés d'une part fixe annuelle (appelée « abonnement ») et d'une part variable basée sur les m³ consommés sur le compteur d'eau.

Les tarifs 2022 de l'eau potable et de l'assainissement ont été adoptés par le Conseil d'Agglomération par délibération n°2021-608 et 609 du 16/12/2021.

7.3 CALCUL DE L'INDICATEUR « PRIX TTC AU M³ »

Cet indicateur est calculé au 1er janvier de l'année N+1 (donc ici au 01/01/2023). Il est donc calculé avec les tarifs votés en 2022 et appliqués en 2023.

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³. Il intègre toutes les taxes et redevances. C'est le coût de référence.

L'intégralité des tarifs 2022 et 2023 de l'eau potable est présentée en annexe 4.

L'intégralité des tarifs 2022 et 2023 de l'assainissement est présentée en annexe 5.

7.3.1 EAU POTABLE

Le coût de référence « eau potable » présenté ci-dessous par commune inclus la part délégataire pour les communes en DSP, ainsi que toutes les taxes et redevances.

	Tarif applicable au 01/01/2023 Coût de référence en €TTC/m ³
Mauves	1,60 €
Pailharès	2,31 €
Tain l'Hermitage	1,43 €
Tournon sur Rhone	1,68 €

PRIX DE L'EAU MOYEN AU 01/01/N+1 : INDICE DE PERFORMANCE D102.0

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Indicateur de performance D102.0 : Moyenne arithmétique du prix de l'eau potable sur le service	1,76 €TTC/m ³	1,70 €TTC/m ³

L'augmentation moyenne est de 3,5 % entre les deux exercices.

7.3.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le coût de référence « assainissement » présenté ci-dessous par commune inclus la part délégataire pour les communes en DSP, ainsi que toutes les taxes et redevances.

	Tarif applicable au 01/01/2023 Coût de référence en €TTC/m ³
Arlebosc	1,10 €
Arthemonay	1,57 €
Bathernay	1,13 €
Beaumont Montoux	1,40 €
Boucieu le Roi	1,50 €
Bozas	0,99 €
Bren	1,23 €
Chanos Curson	1,89 €
Chantemerle les Blés	1,56 €
Charmes	2,48 €
Chavannes	1,37 €
Cheminas	1,56 €
Colombier le Jeune	1,15 €
Colombier le Vieux	1,42 €
Crozes Hermitage	1,78 €
Erôme	2,04 €
Etables	1,71 €
Gervans	1,73 €
Glun	2,24 €
La Roche de Glun	2,74 €
Larnage	1,84 €
Lemps (village et Poulynx)	1,47 €
Lemps (Lubac et Tuilière)	1,47 €
Margès	1,59 €
Marsaz	2,12 €
Mauves	1,53 €
Mercuriol-Veaunes	1,49 €
Montchenu	1,62 €
Pailharès	1,45 €
Plats	1,88 €
Pont de l'Isère	2,76 €
Saint Barthélémy le Plain	1,32 €
Saint Donat sur l'Herbasse	1,86 €
Saint Félicien	2,39 €
Saint Jean de Muzols	1,50 €
Saint Victor	1,31 €
Secheras	1,76 €
Serves sur Rhône	2,03 €
Tain l'Hermitage	1,54 €
Tournon sur Rhone	1,78 €
Vaudevant	1,36 €
Vion	1,51 €

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT MOYEN AU 01/01/N+1 : INDICATEUR DE PERFORMANCE D204.0

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
 Indicateur de performance D204.0 : Moyenne arithmétique du prix de l'assainissement sur le service	1,67 €TTC/m ³	1,58 €TTC/m ³

L'augmentation moyenne est de 5,7 % entre les deux exercices.

7.3.3 SPANC

Les tarifs du SPANC dépendent de la nature du contrôle réalisé.

La délibération en annexe 6 présente en détail les tarifs des contrôles SPANC.

-
- ✚ Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : ARCHE Agglo a mis en place une facturation annuelle à tous les usagers. L'abonné qui en fait la demande peut être facturé au service rendu.
-

8. LES ENJEUX POUR 2023

Les actions engagées par les régies d'eau et d'assainissement vont perdurer pour consolider les outils de suivi, le travail et les réflexions en cours.

Après le travail sur l'harmonisation tarifaire du service, nous aurons à conduire en 2023 une réflexion sur l'harmonisation des règlements de service d'eau et d'assainissement, afin que tout usager bénéficie d'une qualité de service identique.

En 2023, la fusion des budgets (régie et DSP) conseillée par la jurisprudence permettra de simplifier la compréhension budgétaire et d'harmoniser les dépenses à l'échelle du service (eau potable ou assainissement).

Enfin, plusieurs contrats de DSP arrivant à échéance fin 2022, il conviendra de relancer un appel d'offres de délégation pour que tous les contrats de DSP du territoire se terminent à la même échéance, fin 2027.

9. ANNEXES

9.1 ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DE L'UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT

9.2 ANNEXE 2 : LISTE DES DELIBERATIONS ET DECISIONS 2022 UNITE EAU & ASSAINISSEMENT

9.3 ANNEXE 3 : LISTE DES OUVRAGES A EXPLOITER EN REGIE

9.4 ANNEXE 4 : TARIFS 2022 & 2022 EAU POTABLE

9.5 ANNEXE 5 : TARIFS 2022 & 2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

9.6 ANNEXE 6 : TARIFS 2022 SPANC

ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME DE L'UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT – au 20 Novembre 2022

Vincent Genthial
Responsable

Mathias Gendron
Adjoint unité

Administration, gestion des usagers
Léa Sanchez
Delphine Monneron
Laurence Fargier
Assistantes

Gestion du patrimoine
Sandrine Fraysse
Ingénieur études assainissement

Eddie Fraisse
Technicien

Edanur Dinc Aydogmus
Technicien gestion patrimoniale

Exploitation
Mathias Gendron
Responsable

Edwige Reyne
Assistante exploitation

Laurence Fargier
Assistante ANC

Assainissement non collectif
Mélissa Fragnière
Cheffe d'équipe ANC
et contrôle branchements

Omar Guerrouche
Pierre-Yves Besset
Techniciens

Eau potable et assainissement
Daniel Moyroud
Chef d'équipe

Raymond Tozzi
Chef d'équipe adjoint

Agents d'exploitation
Antenne de Tournon

David Nitto
Gilles Aulagnier
Patrice Ventaja
Alexandre Aunave
Didier Betton

Agents d'exploitation
Antenne de Saint-Donat-sur-l'H.
Pascal Charles

Technicienne exploitation
Épuration et autosurveillance
Antenne de Saint-Donat-sur-l'H.
Virginie Daniel

ANNEXE 2 – LISTE DES DELIBERATIONS ET DECISIONS EAU ET ASSAINISSEMENT ANNEE 2022

N°	Date	Compétence	Libellé
004	9-févr.	Eau-Assainissement	Décision - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune de Colombier le Jeune (07) Etude d'un schéma directeur d'assainissement avec diagnostic réseau et STEP, y compris volet eaux pluviales
060	9-févr.	Eau-Assainissement	Modification du périmètre du Syndicat Intercommunal d'eau potable Cance-Doux
061	9-févr.	Eau-Assainissement	Modification du tarif assainissement de Marsaz
097	6-avr.	Eau-Assainissement	Décision - Marché avec le SATESE Drôme Ardèche pour l'assistance technique relatif au contrôle des dispositifs d'auto surveillance réglementaire et du suivi du fonctionnement des stations d'épuration et des rejets
174	6-avr.	Finances	Compte administratif 2021 – Budget annexe SPANC
175	6-avr.	Finances	Affectation des résultats du budget annexe SPANC
182	6-avr.	Finances	Compte administratif 2021 – Budget annexe Régie de l'eau
183	6-avr.	Finances	Affectation des résultats du budget annexe Régie de l'eau
184	6-avr.	Finances	Compte administratif 2021 – Budget annexe Régie de l'assainissement
185	6-avr.	Finances	Affectation des résultats du budget annexe Régie de l'assainissement
186	6-avr.	Finances	Compte administratif 2021 – Budget annexe autorité de gestion de l'assainissement
187	6-avr.	Finances	Affectation des résultats du budget annexe autorité de gestion de l'assainissement
188	6-avr.	Finances	Compte administratif 2021 – Budget annexe autorité de gestion de l'eau
189	6-avr.	Finances	Affectation des résultats du budget annexe autorité de gestion de l'eau
193	6-avr.	Finances	Budget annexe SPANC – Budget primitif 2022
197	6-avr.	Finances	Budget annexe Régie AEP – Budget primitif 2022
198	6-avr.	Finances	Budget annexe Régie Assainissement – Budget primitif 2022
199	6-avr.	Finances	Budget annexe autorité de gestion AEP – Budget primitif 2022
200	6-avr.	Finances	Budget annexe autorité de gestion Assainissement – Budget primitif 2022
258	1-juin	Eau-Assainissement	Décision - Convention de servitude passage d'un réseau d'assainissement dans l'enceinte du Lycée Gabriel FAURE – Ville de TOURNON SUR RHÔNE
292	4-mai	Eau-Assainissement	Attribution du marché de travaux Greffieux-Bouvier à Tournon sur Rhône
294	1-juin	Eau-Assainissement	Décision - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune de Tain l'Hermitage (26) « ASSAINISSEMENT : TRAITEMENT DES EAUX USEES, RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, PLUVIAL ». Thème 1 : Lutte contre les pollutions domestiques
311	6-juil.	Eau-Assainissement	Décision - Convention de servitude passage d'un réseau d'assainissement sur les parcelles B805 et B807 à Arthémonay
336	6-juil.	Eau-Assainissement	Décision - Convention de servitude passage d'un réseau d'assainissement – Commune de GLUN
337	6-juil.	Eau-Assainissement	Décision - Convention de servitude passage d'un réseau d'assainissement – Commune de GLUN M. Gonnet
411	21-sept.	Finances	Décision - Budget régie assainissement - Virement de crédits
443	6-juil.	Finances	Budget SPANC - DM1
458	6-juil.	Eau-Assainissement	Marché de travaux d'Extension des Réseaux d'Assainissement Eaux Usées Hameaux de « Pervenchères » et de « Chazalet » à Vaudevant
459	6-juil.	Eau-Assainissement	Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) – Cadre de référence fixant les éléments/ouvrages constitutifs de la compétence
460	6-juil.	Eau-Assainissement	Choix du mode de gestion du service public d'assainissement des communes de Servas-sur-Rhône, Tournon-sur-Rhône, Erôme et Plats

N°	Date	Compétence	Libellé
557	21-sept.	Eau-Assainissement	Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable en amiante à Tournon sur Rhône
558	21-sept.	Eau-Assainissement	Convention de remboursement avec la commune de Margès
559	21-sept.	Eau-Assainissement	Modification des statuts du Syndicat d'eau potable Crussol-Pays de Vernoux
560	21-sept.	Eau-Assainissement	Avenant de prolongation de la Délégation de Service Public pour la gestion de la station d'épuration de Tournon sur Rhône
561	21-sept.	Eau-Assainissement	Avenant de prolongation de la Délégation de Service Public pour la gestion du réseau d'assainissement d'Erôme
610	12-oct.	Eau-Assainissement	Marché de sectorisation du réseau d'eau potable à Tournon-sur-Rhône
611	12-oct.	Eau-Assainissement	Rapport sur le Prix et la Qualité des Services eau potable, assainissement collectif et non collectif 2021
655	16-nov.	Eau-Assainissement	Décision - Convention d'occupation temporaire du domaine concédé n° 14083.430 avec l'Etat (DREAL) pour le maintien d'un rejet d'eaux usées traitées sur la commune de Servas-sur-Rhône
703	16-nov.	Finances	Décision modificative n° 1 Budget annexe Régie eau potable
704	16-nov.	Finances	Décision modificative n° 2 Budget annexe Régie assainissement
705	16-nov.	Finances	Décision modificative n° 1 Budget annexe Autorité de gestion eau potable
706	16-nov.	Finances	Décision modificative n° 1 Budget annexe Autorité de gestion assainissement
707	16-nov.	Finances	Fusion des budgets eau et assainissement
721A	16-nov.	Eau-Assainissement	Harmonisation des tarifs de l'assainissement collectif
721B	17-nov.	Eau-Assainissement	Harmonisation des tarifs de l'eau potable
737	14-déc.	Finances	Décision - Virements de crédits –Budget Autorité de gestion Assainissement
756	1-févr.	Eau-Assainissement	Décision - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune de Tain l'Hermitage (26) « ASSAINISSEMENT : TRAITEMENT DES EAUX USEES, RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, PLUVIAL ». Thème 1 : Lutte contre les pollutions domestiques • Objectif 1-2 : Réduire la pollution pluviale issue des systèmes d'assainissement • Objectif 2-1 : Innover dans les stations de traitement des eaux usées
784	14-déc.	Finances	Engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits 2022
785	14-déc.	Finances	Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes
790	14-déc.	Finances	Décision modificative n° 2 – Budget annexe Autorité de gestion eau potable
809	14-déc.	Eau-Assainissement	Eau potable – Tarifs 2023
810	14-déc.	Eau-Assainissement	Assainissement – Tarifs 2023
830	1-févr.	Eau-Assainissement	Décision - Canalisation de refoulement des eaux usées de la zone artisanale de l'île Neuve à la Roche de Glun – Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine concédé n° 15073
838	1-févr.	Finances	Décision - Virement de crédits - Budget AG Assainissement

ANNEXE 3 : LISTE DES OUVRAGES A EXPLOITER EN REGIE

Commune	PROCESS	CAPACITE	Nb PR (sur réseau)	Tournée exploitation
Bozas	ROSEAUX	50	0	A
Colombier le Vieux	ROSEAUX	500	0	A
Colombier le Vieux	LIT BACTERIEN	200	---	A
Pailharès	ROSEAUX	35	---	A
Pailharès	ROSEAUX	150	0	A
Vaudevant	ROSEAUX	150	0	A
Arlebosc	LIT BACTERIEN	300	0	B
Boucieu le Roi	LIT BACTERIEN	300	1	B
Colombier le Jeune	LAGUNE	350	0	B
Saint Barthélémy	LIT BACTERIEN	300	3	B
Etables	ROSEAUX	60	---	C
Etables	ROSEAUX	400	0	C
Saint Victor	LAGUNE	100	1	C
Saint Victor	ROSEAUX	400	---	C
Saint Victor	ROSEAUX	150	---	C
Saint Victor	BIODISQUES	175	---	C
Saint Victor	BOUE ACTIVEE	100	---	C
Tournon sur Rhône			15	D
Saint Jean de Muzol	---	---	4	D
Lemps N 86				D
Cheminas	LAGUNE	90	0	E
Sécheras	ROSEAUX	550	1	E
Lemps	ROSEAUX	120	---	E
Lemps	ROSEAUX	150	1	E
Glun	---	---	0	E
Vion	ROSEAUX	700	2	E
Pailharès	Eau potable		0	F
Tournon sur Rhône	Eau potable			G
Charmes	---	---	3	H
Margès	---	---	1	H
Arthemonay	ROSEAUX	130	0	H
Arthemonay	MICROSTATION	50	---	H
PR Collège St Do				H
Bren	ROSEAUX	450	1	H
Bathernay	LIT BACTERIEN	150	1	H
Montchenu	ROSEAUX	200	0	H
Beaumont Montoux	LIT BACTERIEN	717	2	I
La Roche de Glun	---	---	4	I
Chantemerle	ROSEAUX	800	1	I
Mercuriol Veauunes	ROSEAUX	400	0	I
(Gervans)	---	---	3	I
(Crozes-Hermitage)	---	---	0	I
Larnage	---	---	1	I
Marsaz	---	---	1	I
(Chavannes)	---	---	0	I
Champos (STEP)	BOUE ACTIVEE	2500	0	K
Saint Donat sur l'Herbasse	BOUE ACTIVEE	7000	0	L

ANNEXE 4 – TARIFS EAU POTABLE

ARCHE AGGLO - TARIFS SERVICE EAU POTABLE							
		Tarifs 2022			Tarifs 2023		
Commune		Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m³)	Commentaire	Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m³)	Commentaire
Mauves		3,65 €	0,18 €		9,20 €	0,18 €	
Pailharès		46,90 €	1,58 €		68,85 €	1,34 €	
Tain l'Hermitage		8,25 €	0,20 €		12,00 €	0,23 €	
Tournon sur Rhône _ tarifs domestiques et assimilés (abonnement annuel variable selon diamètre du compteur)	Diamètre 15	25,50 €	1,09 €		47,30 €	0,92 €	
	Diamètre 20	67,85 €			68,85 €		
	Diamètre 25	109,15 €			110,80 €		
	Diamètre 30	150,95 €			153,20 €		
	Diamètre 40	341,70 €			346,85 €		
	Diamètre 50	423,30 €			429,65 €		
	Diamètre 60	530,40 €			538,35 €		
	Diamètre 80	632,40 €			641,90 €		
	Diamètre 100 et plus	846,60 €			859,30 €		
Tournon sur Rhône _ tarifs irrigants	abonnement pour 500 m³ par hectare	566,10 €	0,30 €	Part variable facturée au delà de 500 m³/hectare	574,60 €	0,30 €	Part variable facturée au delà de 500 m³/hectare
Prestations de service		Tarifs autres prestations		Commentaires	Tarifs autres prestations		Commentaires
Frais accès au service		20,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	20,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Frais de fin de contrat		20,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	20,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Déplacement d'un technicien pour fermeture et ouverture d'un branchement		20,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	20,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Relève particulière à la demande de l'abonné		20,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	20,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pénalité pour prise d'eau illégale (fraude sur un appareil de défense à incendie ou sur un branchement : piquage et/ou inversion de compteur)		1 000,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	1 000,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pénalité pour absence de déclaration d'ouverture ou de fermeture de contrat		50,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	50,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pénalité pour bris de scellé		100,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	100,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Remplacement compteur pour étalonnage		200,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	200,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Compteur gelé (de DN 15 à DN 40)		100,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	100,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Compteur gelé (plus de DN40)		Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pose d'un compteur à la demande de l'abonné (de DN 15 à DN 40)		Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pose d'un compteur à la demande de l'abonné (plus DN 40)		Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès

ANNEXE 5 – TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ARCHE AGGLO - TARIFS SERVICE ASSAINISSEMENT							
		Tarifs 2022			Tarifs 2023		
Commune		Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m³)	Commentaire	Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m³)	Commentaire
Arlebosc		60,00 €	0,17 €		30,10 €	0,59 €	
Arthemonay		65,55 €	0,62 €		45,75 €	0,89 €	
Bathernay		22,40 €	0,56 €		31,20 €	0,61 €	
Beaumont Monteux		41,65 €	0,66 €		39,95 €	0,78 €	
Boucieu le Roi		80,00 €	0,40 €		43,15 €	0,84 €	
Bozas		7,90 €	0,55 €		26,60 €	0,52 €	
Bren		30,00 €	0,59 €		34,35 €	0,67 €	
Chanos Curson		36,70 €	1,22 €		55,95 €	1,09 €	
Chantemerle les Blés		42,00 €	0,82 €		45,05 €	0,88 €	
Charmes		90,00 €	1,34 €		75,35 €	1,47 €	
Chavannes		30,55 €	0,74 €		39,20 €	0,76 €	
Cheminas		2,90 €	1,20 €		45,40 €	0,88 €	
Colombier le Jeune		40,00 €	0,41 €	Suppr. Plafond 100 m³	31,70 €	0,62 €	
Colombier le Vieux		60,00 €	0,51 €		40,70 €	0,79 €	
Crozes Hermitage		24,50 €	1,22 €		52,35 €	1,02 €	
Erôme		1,35 €	0,56 €		21,20 €	0,41 €	
Etables		3,25 €	1,35 €	Suppr. mini 60 et max 120 m³	50,20 €	0,98 €	
Gervans		25,10 €	1,17 €		51,00 €	0,99 €	
Glun		4,10 €	0,51 €		19,90 €	0,39 €	
La Roche de Glun		38,75 €	0,82 €		39,80 €	0,77 €	
Larnage		36,70 €	1,17 €		54,40 €	1,06 €	
Lemps (Lubac et Tuilière)		75,00 €	0,73 €		42,35 €	0,82 €	
Lemps (Village et Poulynx)		55,00 €	0,61 €		42,35 €	0,82 €	
Margès		26,50 €	1,01 €		46,40 €	0,90 €	
Marsaz		47,75 €	1,36 €		63,55 €	1,24 €	
Mauves		3,80 €	0,27 €		13,80 €	0,27 €	
Mercuriol-Veaunes		31,80 €	0,85 €		43,00 €	0,84 €	
Montchenu		50,00 €	0,82 €		47,40 €	0,92 €	
Pailharès		35,00 €	0,77 €		41,45 €	0,81 €	
Plats		30,00 €	0,37 €		24,45 €	0,48 €	
Pont de l Isère		38,00 €	0,67 €		34,10 €	0,66 €	
Saint Barthélemy le Plain		20,15 €	0,78 €		37,40 €	0,73 €	
Saint Donat sur l Herbasse		55,00 €	1,01 €		54,80 €	1,07 €	
Saint Félicien		66,40 €	1,47 €		72,50 €	1,41 €	
Saint Jean de Muzols		7,85 €	1,09 €		43,45 €	0,84 €	
Saint Victor		12,25 €	0,85 €		37,25 €	0,72 €	
Secheras		3,35 €	1,40 €	suppr. mini 50 m³	51,75 €	1,01 €	
Serves sur Rhône		21,00 €	0,33 €		19,50 €	0,38 €	
Tain l Hermitage		24,40 €	0,22 €		18,80 €	0,37 €	
Tournon sur Rhône _ tarifs domestiques et assimilés (abonnement annuel variable selon diamètre du compteur)	Diamètre 15	18,35 €	0,70 €		32,65 €	0,64 €	
	Diamètre 20	46,90 €			47,60 €		
	Diamètre 25	78,05 €			79,20 €		
	Diamètre 30	109,15 €			110,80 €		
	Diamètre 40	244,80 €			248,45 €		
	Diamètre 50	306,00 €			310,60 €		
	Diamètre 60	387,60 €			393,40 €		
	Diamètre 80	459,00 €			465,90 €		
	Diamètre 100 et plus	612,00 €			621,20 €		
Vaudevant		12,00 €	0,90 €		38,75 €	0,75 €	
Vion		7,90 €	1,10 €		43,75 €	0,85 €	
Prestations de service		Tarifs autres prestations		Commentaires	Tarifs autres prestations		Commentaires
Contrôles de conformité de branchements Eaux Usées / Eaux Pluviales à la demande de l'abonné (pour les branchements existants)		100,00 €			100,00 €		
Dépotages matières de vidange STEP Saint Donat		26€/m3			26€/m3		
Dépotages matières de vidange STEP Tournon (En sus du tarif exploitant)		10€/m3			10€/m3		

ANNEXE 6 – TARIFS SPANC

HERMITAGE EN HERMITAGE


Communauté d'Agglomération
Hermitage-Tournonais – Herbasse –

Département de

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Séance du 28 février 2018

Envoyé en préfecture le 05/03/2018
Reçu en préfecture le 05/03/2018
Affiché le 06/03/2018
ID : 007-200073096-20180226-DELIB_2018_068-DE

Nombre de membres		
Afférent au CC	En exercice	Votant
71	71	66

Date de convocation

22 février 2018

Eau – Assainissement –
Tarifs du Service Public
d'Assainissement Non
Collectif

N° de la délibération
2018-068

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille dix-huit et le 28 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : Mme Catherine ANDRE, MM. André ARZALIER, Alain BACCARO, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Véronique BLAISE, Mickaël BOISSIE, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Chantal BOUVET, M. Michel BRUNET, Mme Liliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Hervé CHABOUD, Aimé CHALEON, Jean-Paul CHAUVIN, Mme Martine CHENE, MM. Guy CHOMEL, Michel CLUZEL, Mmes Delphine COMTE, Florence CROZE, MM. Thierry DARD, Michel DARNAUD, Serge DEBRIE, Mmes Sandrine DE VETTOR, Françoise DUCROS, Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Christiane FERLAY, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, MM. Jacques FRANCOIS, Michel GAY, Dominique GENIN, Mme Brigitte GIACOMINO, MM. Patrick GOUDARD, Michel GOUNON, Emmanuel GUIRON, Mmes Christine JOUVIN, Danielle LECOMTE, M. Jacques LUYTON, MM. Franck MENEROUX, Jean-Louis MORIN, Paul MORO, Christophe NOYERIE, Jean-Pierre OLLIER, Max OSTERNAUD, Fernand PELLAT, Jacques POCHON, Jacques PRADELLE, Daniel ROUX, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Jérôme SERAYET, MM. Michaël VERDIER, Roger VOSSIER.

Excusés : M. Pascal AMBLARD, M. Xavier ANGELI (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Brigitte GIACOMINO), M. Jean-Marie DAVID (pouvoir à Mme Liliane BURGUNDER), Mme Bernadette DURAND (pouvoir à M. Michaël VERDIER), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à M. Michel GAY), M. Patrick FOURCHEGU (représenté par son suppléant M. Christophe NOYERIE), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à M. Daniel ROUX), Mme Marie-Pierre MANLIOT (pouvoir à M. Aimé CHALEON), M. Jean-Marc REGAL, Mme Delphine ROGER-DALBERT, M. Alphonse SANCHEZ (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pascal SEIGNOVERT, M. Bruno SENECLAUZE, Mme Emmanuela TORRE (pouvoir à M. Guy CHOMEL).

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu l'article L2224-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-276 du 14 novembre 2017 approuvant le tarif annuel de contrôle de bon fonctionnement à 20 € et une périodicité des contrôles fixée à 8 ans ;

Considérant que la Communauté d'agglomération, issue de la fusion de plusieurs Communautés de communes, doit parvenir à l'égalité de traitement des usagers de son territoire.

Considérant l'avis de la Commission eau assainissement des 25 septembre 2017 et du 17 Janvier 2018, sur les différentes modalités de facturation des prestations du Service Public d'Assainissement Non Collectif ;

Considérant l'avis du Bureau du 8 novembre 2017 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif suivants :

- ✓ **Contrôle de conception et d'implantation (en amont de l'instruction du permis de construire), puis contrôle de bonne exécution des travaux pour des nouvelles installations (lors de la réalisation des travaux) :** 200 € pour les deux contrôles, facturé au pétitionnaire lors du dépôt du permis de construire pour les projets entre 1 et 20 Equivalent Habitant (EH). Pour les projets entre 21 et 100 EH, le montant facturé est de 400€. Pour les projets entre 101 et 200 EH, le montant facturé est de 600€.
- ✓ **Les contrôles de conception et d'implantation, ainsi que le contrôle de bonne exécution des travaux dans le cadre d'une réhabilitation d'un dispositif existant (hors demande de permis de construire) visant à l'amélioration du système d'assainissement non collectif ne donne pas lieu à une redevance supplémentaire pour le contrôle de conception, ainsi que pour le contrôle des travaux.**
- ✓ **Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien :** Facturation annuelle d'un montant de 20 € à tous les usagers (titulaire du contrat d'abonnement au réseau de distribution d'eau potable) ou, à défaut de contrat d'abonnement au réseau d'eau potable, au propriétaire.
- ✓ **En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC, le propriétaire est astreint au paiement de la somme définie par le code de la santé publique (article L1331-8), majoré à un taux de 100%, soit 40€ annuel.**
- ✓ **Visites d'assistance :** des visites d'assistance technique peuvent être programmées à la demande de l'usager pour des conseils sur l'entretien et l'utilisation des dispositifs d'Assainissement Non Collectif. Ces visites ne donnent pas lieu à facturation supplémentaire.
- ✓ **Diagnostic ANC pour une vente :** Les visites réalisées par le SPANC dans le cadre de vente sont facturées à hauteur de 80€ au propriétaire du logement.

- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veaunes, le 5 mars 2018

Le Président,
Frédéric SAUSSET.



Communauté d'Agglomération
Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien